

LE GRAND DIJON



PROJET

**AVENANT N° 7 A LA CONVENTION DE
GESTION DU RESEAU DE TRANSPORT
PUBLIC DIVIA**

2010-2016

Décembre 2015

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur François Rebsamen, agissant en qualité de Président de la Communauté Urbaine du Grand Dijon, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2015, ci-après dénommée “ **l'Autorité Organisatrice** ”,

D'UNE PART,

ET

Monsieur Jean-Pierre FARANDOU, agissant en qualité de Président Directeur Général, tant pour le compte de la société KEOLIS – Société anonyme ayant son siège social 20 rue Le Peletier – 75009 PARIS CEDEX 9 – inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 552 111 809, que pour sa filiale dédiée exploitante, KEOLIS DIJON, domiciliée 49 rue des Ateliers à Dijon (Côte d'Or) ci-après dénommées « **le délégataire** »,

D'AUTRE PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Objet :

Le présent avenant a pour objet :

- de modifier la contribution financière (Cf) suite à diverses adaptations ou modifications des prestations attendues (gestion de deux nouvelles vélo-stations, nouveaux investissements, maintenance réseau du système d'arrosage, revente de matériel, pelliculage d'une rame de tramway, et nouvelles dispositions tarifaires).
- d'actualiser diverses dispositions conventionnelles (régularisation d'occupations de biens, modification du taux « CHn », et impact de la convention pont cadre RN174).

ARTICLE 1 –MODIFICATIONS DE LA CONTRIBUTION

1.1 Gestion des vélo-stations Université et Chenôve.

Le délégataire est chargé d'assurer la gestion de deux nouvelles vélos-stations qui n'étaient pas reprises dans la valorisation faite dans l'article 2.2 de l'avenant 5.

Il s'agit de la prise en charge des frais de fonctionnement (nettoyage, maintenance et services associés).

L'incidence financière valeur 1^{er} avril 2009 est fixée par année selon le tableau suivant :

Année	Df
2015	10 500 €
2016	19 400 €

Les termes Df et Cf sont augmentés en conséquence.

Les travaux d'aménagement de ces vélo-stations sont compris à l'article 2.7 de l'avenant 5, la station Erasme ayant été remplacée par la station Université.

1.2 Investissements supplémentaires

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 10.3 de la convention, l'autorité organisatrice charge le délégataire de réaliser les investissements suivants :

- Montée de version du système PABX (téléphonie)
- Montée de version (V9 à V11) du logiciel Mainta (Maintenance)

- Abandon du projet informatique Titus

Ces investissements représentent un montant total de 3 000 €uros déduction faite du renoncement au projet Titus représentant 55 000 €uros

L'incidence financière valeur 1^{er} avril 2009 est fixée par année selon le tableau suivant :

Année	Df
2015	- 17 700 €
2016	500 €

Les termes Df et Cf sont modifiés en conséquence.

1.3 Maintenance réseau du système d'arrosage de la plateforme tramway

La Communauté Urbaine du Grand Dijon a sollicité le Délégué afin d'obtenir une meilleure fiabilité de l'accès internet du système d'arrosage de la plateforme tramway, ainsi que la mise en place d'un interlocuteur unique en cas de dysfonctionnement du réseau.

En conséquence les termes Df et Cf en euros valeur 1^{er} avril 2009 sont augmentés selon le tableau suivant.

Année	Df
2015	2 400 €
2016	

1.4 Revente de matériel

Keolis Dijon assure pour le compte de l'Autorité Organisatrice la revente de 9 colonnes mobile de levage de la marque SEFAC devenues obsolètes.

En conséquence les termes Df et Cf en euros valeur 1^{er} avril 2009 sont diminuées selon le tableau suivant.

Année	Df
2015	-3 100 €

1.5 Pelliculage d'une rame de tramway

Dans le cadre de la COP21, l'Autorité Organisatrice demande au Délégué de procéder au pelliculage d'une rame de tramway aux couleurs de la COP21. La rame doit être mise à disposition par le délégué dans sa nouvelle livrée pour le 30 novembre 2015 matin.

L'opération a été conduite par le délégataire à la demande de l'autorité organisatrice. Le montant de la prestation est partagé entre le délégataire et l'autorité organisatrice

En conséquence les termes Df et Cf en euros valeur 1^{er} avril 2009 sont augmentés selon le tableau suivant.

Année	Df
2015	7 000 €

1.6 Nouvelles dispositions tarifaires

Le Grand Dijon met en place trois nouvelles mesures tarifaires:

- Abandon de la gratuité pour les demandeurs d'emploi et création d'un Pass abonnement pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires de la CMUC ;
- Création d'un Pass 18/25 CMU pour les jeunes entre 18 et 25 ans bénéficiaires de la CMUC ;
- Création d'un Pass Liberté, commercialisé en post-paiement.

1.6.1 Pass mensuel Demandeurs d'Emploi

Le Grand Dijon met fin à l'attribution de titres gratuits à destination des personnes inscrites à Pôle Emploi (suppression du Pass 50 voyages gratuits) et crée un « PASS Demandeur d'Emploi ». Ce titre est commercialisé au tarif de 6 €uros par mois, et est accessible, sous conditions de ressources (bénéficiaires de la CMUC), exclusivement aux demandeurs d'emploi. L'impact réel sur les recettes sera affiné à compter du dernier trimestre 2016.

Ce nouveau Pass sera commercialisé à compter du 2 mai 2016.

1.6.2 Pass mensuel 18/25 CMU

Le Grand Dijon souhaite décliner la tarification solidaire aux jeunes utilisateurs Divia entre 18 et 25 ans, et crée un PASS 18/25 CMU.

Ainsi, un jeune entre 18 et 25 ans peut bénéficier, s'il justifie lui ou ses parents, de ressources conformes aux seuils de la CMUC, du PASS 18/25 mensuel CMU à demi tarif, soit 15 €uros/mois en 2015. Il pourra également bénéficier du PASS 10+1 CMU à 6 €uros (tarif 2015). Cette nouvelle tarification entrera en vigueur le 1^{er} mars 2016.

L'impact réel sur les recettes sera affiné à compter du dernier trimestre 2016.

L'incidence financière de l'application de ces deux nouveaux tarifs valeur 1^{er} avril 2009 est fixée par année selon le tableau suivant :

Année	Rf	Cf
2016	41 000 €	-41 000 €

1.6.3 Pass Liberté – Post paiement

Le Grand Dijon a décidé de créer le PASS Liberté. Ce Pass fonctionne sur le principe du post-paiement. Le voyageur muni de ce Pass peut voyager sans charger de titre sur sa carte ; Chaque mois (1) l'utilisateur est prélevé d'un montant correspondant au nombre de voyages qu'il a effectués dans le mois.

La facturation est établie au tarif PASS 1heure ou au tarif PASS 10+1 s'il a effectué plus de 10 voyages dans le mois.

(1) : la facturation est établie mensuellement s'il y a un minimum de voyages.

ARTICLE 2 – AUTRES DISPOSITIONS.

2.1 Régularisation des occupations de biens à fin administratives et fiscales

Dans le cadre des déclarations annuelles de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), il a été procédé à la déclaration des biens suivants :

- Les 10 vélo-stations exploitées dans le cadre de la délégation de service public (Quetigny, Université, Parc des Sports, Grésilles, Europe, Nation, Chenôve, Monge, Longvic et Gare).
- 4 Sous-stations électriques pour la partie intégrant un espace commodité pour les conducteurs (Quetigny, Valmy, Zénith et Chenôve).

Ces biens rentrent donc dorénavant dans le champ d'application de l'article 16 de l'avenant 1.

2.2 Mise à jour du taux de charges (CHn)

Suite aux évolutions réglementaires portant sur les charges sociales, le calcul du CHn doit intégrer les éléments suivants :

- Contribution patronale au financement des organisations syndicales 0.016% à compter du 1^{er} janvier 2015

2.3 Pont-cadre sous la RN 274 – Convention d'occupation du domaine public routier

Le Grand Dijon, TED et l'Etat sont signataires d'une convention tripartite précisant les conditions de domanialité, de gestion et d'entretien du Pont-cadre permettant le passage du tramway T2 sous la Rocade, entre la station Zénith et l'éco-pôle Valmy. Cet ouvrage a été construit par le Grand Dijon et rétrocédé à l'Etat.

Dans le cadre de la signature de la convention tripartite, le Grand Dijon porte à la connaissance du Délégataire, exploitant de la ligne T2, les obligations et règles à respecter dans le périmètre d'emprise de ce pont. En effet le Délégataire peut être amené à se substituer au Grand Dijon dans le cadre de la convention susvisée, en application la présente délégation de service public.

Le Délégataire est directement concerné par deux aspects :

- L'exploitation du tramway
- Les interventions sur la voie ferrée comprenant les appareils de voie, les rails et le réseau hydraulique passant sous la ligne de tramway (limité au réseau d'assainissement de la voie).

Il est notamment prévu que les parties concernées s'informent de tout projet ou évènement sur les installations concernées par la convention susvisée.

L'article 5 §1 de la convention tripartite ne prévoit pas d'indemnité en cas de troubles impliquant un arrêt de l'exploitation. A la survenance d'une telle situation, le Grand Dijon et le Délégué prévoit de se rencontrer pour préciser l'effet de l'impact subit en exploitation et les conditions de traitement contractuel (impact sur la production kilométrique, recettes, ...).

Il en sera de même pour tous les autres cas de gêne ou de désordre qui seront observés, tant en exploitation qu'en maintenance, sur l'activité de Keolis Dijon, dans son champ de délégation.

Il est précisé que les ouvrages et équipements restent la propriété du Grand Dijon et de TED dans leur périmètre respectifs.

2.4 Mises à jour d'annexes

Les diverses annexes suivantes au présent avenant constituent des mises à jour ou des compléments aux annexes de la convention :

Annexe n°1 – Gamme tarifaire et conditions d'utilisation des titres.

(Annexe n° 1.1.2 de la convention)

Annexe n°2 – Grille de décomposition des coûts

(Annexe n°5 de la convention)

Annexe n°3 – Convention tripartite (Grand Dijon / TED / Etat) : occupation du domaine public routier, convention relative au pont-cadre et à son emprise sous la RN274 au PR11+100

Les annexes 1 et 2 précitées annulent et remplacent les versions précédentes.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE FORFAITAIRE.

Compte tenu des stipulations ci-dessus (articles 1 à 2), les termes Df, Rf et Cf sont fixés par année selon le tableau suivant, qui annule et remplace celui de l'article 28.2 de la convention.

Année	Df	Rf	Cf=Df-Rf
2015	53 880 700	16 949 000	36 931 700
2016	53 930 300	17 292 400	36 637 900

Ces montants sont exprimés en euros valeur 1^{er} avril 2009. Ils ne comprennent pas l'incidence des tranches conditionnelles 2 & 3 (vélos) prévues à l'article 17 de l'avenant 1 (la 1^{ère} tranche conditionnelle est incluse).

L'annexe 2 au présent avenant annule et remplace l'annexe 5 de la convention intitulée "Grilles de décomposition des coûts"

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Sauf stipulations contraires, les présentes modifications prennent effet à la date de signature du présent avenant.

ARTICLE 5 – AUTRES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Toutes les autres dispositions contractuelles qui ne sont pas expressément complétées, modifiées ou supprimées par le présent avenant, restent inchangées.

Fait à DIJON, le

Pour le délégataire

Jean-Pierre FARANDOU

Pour l'autorité organisatrice

François REBSAMEN

LISTE DES ANNEXES :

Annexe n°1 - Gamme tarifaire et conditions d'utilisation des titres

(Annexe n° 1.1.2 de la convention)

Annexe n°2 - Grilles de décomposition des coûts.

(Annexe n° 5 de la convention)

Annexe n°3 – Convention tripartite (Grand Dijon / TED / Etat) : occupation du domaine public routier, convention relative au pont-cadre et à son emprise sous la RN274 au PR11+100

ANNEXE - Gamme tarifaire et conditions d'utilisation des titres au 1er mars 2016**

(Annexe 1.1.2 de la convention)

	Tarif	Conditions d'utilisation
Supports		
Carte sans contact NOMINATIVE	5,00 €	Rechargeable pendant 5 ans - Peut contenir jusqu'à 7 PASS simultanément
Carte sans contact DECLARATIVE	5,00 €	Rechargeable pendant 5 ans - Peut contenir jusqu'à 7 PASS simultanément
Carte sans contact ANONYME	5,00 €	Rechargeable pendant 5 ans - Peut contenir jusqu'à 7 PASS simultanément
Clé USB avec mini-carte nominative	15,00 €	Rechargeable pendant 5 ans - Peut contenir jusqu'à 7 PASS simultanément
Ticket sans contact	0,30 €	Anonyme - Rechargeable pendant 1 an - Peut contenir jusqu'à 60 voyages simultanément
Lecteur de carte USB	10,00 €	Nécessaire pour rechargement instantané lors d'un achat sur la e-boutique

	Tarif	support			Conditions d'utilisation	Ayants droits - Profil inscrit dans la carte
		Carte nominative *	Carte anonyme	Ticket		
PASS Voyages						
PASS 1 H	1,20 €	x	x	x	Valable 1 heure, correspondance comprise	TOUS les publics
PASS 1 H Dépannage	1,50 €	x	x	x	Valable 1 heure, correspondance comprise Vendu exclusivement à bord des bus	TOUS les publics
PASS 10+1	12,00 €	x	x	x	Valable pour 11 déplacements d'une heure, correspondance comprise	TOUS les publics
PASS 10+1 - Tarif réduit	8,00 €	x			Valable pour 11 déplacements d'une heure, correspondance comprise	Détenteurs de la carte "Mutilé de guerre" ou de la carte "Famille nombreuse" SNCF (ou sur présentation du livret de famille)
PASS 50 groupe	30,00 €	x			Valable pour 50 déplacements d'une heure, correspondance comprise pour un groupe minimum de 10 personnes	TOUS les publics
PASS Commerce	0,70 €			x	Valable pour 2 déplacements d'une heure, correspondance comprise	Commerçants adhérant au dispositif

* Clé USB et carte déclarative également

	Tarif	support			Conditions d'utilisation	Ayants droits - Profil inscrit dans la carte
		Carte nominative *	Carte anonyme	Ticket		
Abonnements "courte durée"						
PASS 24 H	3,60 €	x	x	x	Valable 24 heures à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS 48 H	6,30 €	x	x	x	Valable 48 heures à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS 72 H	8,10 €	x	x	x	Valable 72 heures à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS Tribu 2	5,40 €	x	x	x	Valable 24 heures pour 2 personnes à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS Tribu 3	7,20 €	x	x	x	Valable 24 heures pour 3 personnes à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS Tribu 4	8,10 €	x	x	x	Valable 24 heures pour 4 personnes à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS Tribu 5	9,00 €	x	x	x	Valable 24 heures pour 5 personnes à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS Soirée	1,80 €	x	x	x	Valable de 19 h le jour de validation à 6 h le lendemain	TOUS les publics
PASS 7 jours	12,00 €	x			Voyages pendant 7 jours consécutifs à compter du jour de validation	TOUS les publics
PASS Congrès 24 H (voir grille PASS Congrès)	de 1,25 € à 1,80 €			x	Valable 24 heures à compter de la première validation	Congressistes à partir de 50 participants (tarif dégressif)
PASS Congrès 48 H (voir grille PASS Congrès)	de 2,20 € à 3,15 €			x	Valable 48 heures à compter de la première validation	Congressistes à partir de 50 participants (tarif dégressif)
PASS Congrès 72 H (voir grille PASS Congrès)	de 2,85 € à 4,05 €			x	Valable 72 heures à compter de la première validation	Congressistes à partir de 50 participants (tarif dégressif)
Abonnements "moyenne et longue durée"						
PASS 26 et + annuel	420,00 €	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11	TOUS les publics
PASS 26 et + mensuel	40,00 €	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	TOUS les publics
PASS Pro annuel	360,00 €	x			Voyages à volonté du lundi au samedi (jours ouvrés uniquement) du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11	Salarié d'une entreprise ou d'une administration muni d'un justificatif prouvant son appartenance à l'entité concernée
PASS 18/25 annuel	315,00 €	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11	Etre âgé de 18 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS 18/25 9 mois	240,00 €	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+8	Etre âgé de 18 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS 18/25 mensuel	30,00 €	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	Etre âgé de 18 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS 5/17 annuel	131,25 €	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11	Etre âgé de 5 à 17 ans (carte d'identité ou passeport) <u>ou</u> être lycéen en classe de seconde, première et terminale (établissement et résidence dans l' Agglomération Dijonnaise)
PASS 5/17 annuel gratuit	Gratuit sous conditions de ressources	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11	Etre âgé de 5 à 17 ans (carte d'identité ou passeport) et être issu d'une famille dont le QF est inférieure à 900 € (attestation de paiement CAF du mois en cours ou du mois précédent ou dernier avis d'imposition + relevé mensuel des prestations CAF) et résider dans l'Agglomération Dijonnaise (justificatif du représentant légal)
PASS 5/17 mensuel	12,50 €	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	Etre âgé de 5 à 17 ans (carte d'identité ou passeport) <u>ou</u> être lycéen en classe de seconde, première et terminale (établissement et résidence dans l' Agglomération Dijonnaise)

* Clé USB et carte déclarative également

	Tarif	support			Conditions d'utilisation	Ayants droits - Profil inscrit dans la carte
		Carte nominative *	Carte anonyme	Ticket		
Gamme intermodale		support				
DUO mensuel	80,00 € (part Divia 40,00 €)	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois sur les réseaux Transco et Divia	TOUS les publics
DUO 7 jours	25,50 € (part Divia 12,00 €)	x			Voyages pendant 7 jours consécutifs à compter du jour de validation sur les réseaux Transco et Divia	TOUS les publics
DUO 24 H	6,60 € (part Divia 3,60 €)	x	x	x	Valable 24 heures à compter de la première validation sur les réseaux Transco et Divia	TOUS les publics
PASS Ter + Divia annuel Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 35,00 € par mois)	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11 sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	TOUS les publics
PASS Ter + Divia mensuel Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 35,00 €)	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	TOUS les publics
PASS Ter + Divia 7 jours Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 10,50 €)	x			Voyages pendant 7 jours consécutifs à compter du jour de validation sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	TOUS les publics
PASS Ter + Divia "- de 26 ans" annuel Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 26,25 € par mois)	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11 sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	Etre âgé de moins de 26 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS Ter + Divia "- de 26 ans" mensuel Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 26,25 €)	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	Etre âgé de moins de 26 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS Ter + Divia "- de 26 ans" 7 jours Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 10,50 €)	x			Voyages pendant 7 jours consécutifs à compter du jour de validation sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	Etre âgé de moins de 26 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS Ter - Divia Journée Facili'ter TER Franche Comté + Ginko + Divia	329,00 € (41,10 € unité) en carnet de 10 (part Divia 3,90 €)	x	x	x	Valable pour un aller-retour en Ter dans la journée avec libre-circulation sur les réseaux Ginko et Divia PASS 24 H fourni par Divia sur présentation du titre Ter	TOUS les publics

* Clé USB et carte déclarative également

Gamme solidaire	Tarif	support			Conditions d'utilisation	Ayants droits - Profil inscrit dans la carte
		Carte nominative *	Carte anonyme	Ticket		
PASS CMU mensuel	20,00 €	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM
PASS 10+1 - CMU	6,00 €	x			Valable pour 11 déplacements d'une heure, correspondance comprise	Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM
PASS CMU mensuel Demandeurs d'emploi	6,00 €	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C et demandeurs d'emploi sur présentation du justificatif tous les 4 mois (Attestation loi de finance délivrée par Pôle Emploi)
PASS CMU mensuel 18/25	15,00 €	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C ou boursier échelon 6 ou 7, et âgé de 18 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS 40 Gratuit	Gratuit sous conditions de ressources	x			Valable pour 40 déplacements d'une heure, correspondance comprise du 1er au dernier jour du mois	Aveugles et accompagnateur voyageant avec lui résidant dans l' Agglomération Dijonnaise
PASS 20 Gratuit	Gratuit sous conditions de ressources	x			Valable pour 20 déplacements d'une heure, correspondance comprise du 1er au dernier jour du mois	Personnes âgées de plus de 65 ans sous condition de ressources ou anciens combattants de plus de 65 ans résidant dans l' Agglomération Dijonnaise
PASS DiviAccès 1H	1,20 €	x			Valable pour un trajet sur le service Diviaccès	Personnes handicapées ou accidentées domiciliées dans l'agglomération dijonnaise et admises à titre temporaire ou définitif par la Commission d'Admission du Grand Dijon
PASS DiviAccès 1H CMU	0,60 €	x			Valable pour un trajet sur le service Diviaccès	Personnes handicapées ou accidentées domiciliées dans l'agglomération dijonnaise et admises à titre temporaire ou définitif par la Commission d'Admission du Grand Dijon et bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM

* Clé USB et carte déclarative également

	Tarif	support			Conditions d'utilisation	Ayants droits - Profil inscrit dans la carte
		Carte nominative *	Carte anonyme	Ticket		
DiviaVélo		support				
DiviaVélo 24 h	3,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 48 h	5,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 7 jours	9,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 26 et + [1 mois]	15,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 26 et + [3 mois]	30,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 26 et + [6 mois]	50,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 26 et + [9 mois]	65,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 26 et + [12 mois]	80,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 15-25 [1 mois]	11,25 €	x				Etre âgé de 15 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo 15-25 [3 mois]	22,50 €	x				Etre âgé de 15 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo 15-25 [6 mois]	37,50 €	x				Etre âgé de 15 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo 15-25 [9 mois]	48,75 €	x				Etre âgé de 15 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo 15-25 [12 mois]	60,00 €	x				Etre âgé de 15 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo Abonné et Diviavélo CMU [1 mois]	7,50 €	x				Abonné Divia ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM
DiviaVélo Abonné et Diviavélo CMU [3 mois]	15,00 €	x				Abonné Divia ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM
DiviaVélo Abonné et Diviavélo CMU [6 mois]	25,00 €	x				Abonné Divia ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM
DiviaVélo Abonné et Diviavélo CMU [9 mois]	32,50 €	x				Abonné Divia ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM
DiviaVélo Abonné et Diviavélo CMU [12 mois]	40,00 €	x				Abonné Divia ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM
VéloStation		support				
VéloStation gratuit	Gratuité	x				détenteurs d'un abonnement Diviavélo sur toute la durée de de l'abonnement, d'un abonnement annuel ou illico
VéloStation annuel	10,00 €	x				TOUS les publics
VéloStation mensuel	1,00 €	x				TOUS les publics

** L'application du PASS CMU mensuel 18/25 se fera à compter du 1er mars 2016 et le PASS CMU mensuel Demandeurs d'emploi à compter du 2 mai 2016

ANNEXE - Gamme tarifaire et conditions d'utilisation des titres au 1er juillet 2016

(Annexe 1.1.2 de la convention)

Supports	Tarif	Conditions d'utilisation
Carte sans contact NOMINATIVE	5,00 €	Rechargeable pendant 5 ans - Peut contenir jusqu'à 7 PASS simultanément
Carte sans contact DECLARATIVE	5,00 €	Rechargeable pendant 5 ans - Peut contenir jusqu'à 7 PASS simultanément
Carte sans contact ANONYME	5,00 €	Rechargeable pendant 5 ans - Peut contenir jusqu'à 7 PASS simultanément
Clé USB avec mini-carte nominative	15,00 €	Rechargeable pendant 5 ans - Peut contenir jusqu'à 7 PASS simultanément
Ticket sans contact	0,30 €	Anonyme - Rechargeable pendant 1 an - Peut contenir jusqu'à 60 voyages simultanément
Lecteur de carte USB	10,00 €	Nécessaire pour rechargement instantané lors d'un achat sur la e-boutique

PASS Voyages	Tarif	support			Conditions d'utilisation	Ayants droits - Profil inscrit dans la carte
		Carte nominative *	Carte anonyme	Ticket		
PASS 1 H	1,30 €	x	x	x	Valable 1 heure, correspondance comprise	TOUS les publics
PASS 1 H Dépannage	1,60 €	x	x	x	Valable 1 heure, correspondance comprise Vendu exclusivement à bord des bus	TOUS les publics
PASS 10+1	13,00 €	x	x	x	Valable pour 11 déplacements d'une heure, correspondance comprise	TOUS les publics
PASS 10+1 - Tarif réduit	8,65 €	x			Valable pour 11 déplacements d'une heure, correspondance comprise	Détenteurs de la carte "Mutilé de guerre" ou de la carte "Famille nombreuse" SNCF (ou sur présentation du livret de famille)
PASS 50 groupe	32,50 €	x			Valable pour 50 déplacements d'une heure, correspondance comprise pour un groupe minimum de 10 personnes	TOUS les publics
PASS Commerce	0,75 €			x	Valable pour 2 déplacements d'une heure, correspondance comprise	Commerçants adhérant au dispositif

* Clé USB et carte déclarative également

	Tarif	support			Conditions d'utilisation	Ayants droits - Profil inscrit dans la carte
		Carte nominative *	Carte anonyme	Ticket		
Abonnements "courte durée"						
PASS 24 H	3,90 €	x	x	x	Valable 24 heures à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS 48 H	6,85 €	x	x	x	Valable 48 heures à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS 72 H	8,80 €	x	x	x	Valable 72 heures à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS Tribu 2	5,85 €	x	x	x	Valable 24 heures pour 2 personnes à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS Tribu 3	7,80 €	x	x	x	Valable 24 heures pour 3 personnes à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS Tribu 4	8,80 €	x	x	x	Valable 24 heures pour 4 personnes à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS Tribu 5	9,75 €	x	x	x	Valable 24 heures pour 5 personnes à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS Soirée	1,95 €	x	x	x	Valable de 19 h le jour de validation à 6 h le lendemain	TOUS les publics
PASS 7 jours	12,00 €	x			Voyages pendant 7 jours consécutifs à compter du jour de validation	TOUS les publics
PASS Congrès 24 H (voir grille PASS Congrès)	de 1,35 € à 1,95 €			x	Valable 24 heures à compter de la première validation	Congressistes à partir de 50 participants (tarif dégressif)
PASS Congrès 48 H (voir grille PASS Congrès)	de 2,40 € à 3,45 €			x	Valable 48 heures à compter de la première validation	Congressistes à partir de 50 participants (tarif dégressif)
PASS Congrès 72 H (voir grille PASS Congrès)	de 3,10 € à 4,40 €			x	Valable 72 heures à compter de la première validation	Congressistes à partir de 50 participants (tarif dégressif)
Abonnements "moyenne et longue durée"						
PASS 26 et + annuel	420,00 €	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11	TOUS les publics
PASS 26 et + mensuel	40,00 €	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	TOUS les publics
PASS Pro annuel	360,00 €	x			Voyages à volonté du lundi au samedi (jours ouvrés uniquement) du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11	Salarié d'une entreprise ou d'une administration muni d'un justificatif prouvant son appartenance à l'entité concernée
PASS 18/25 annuel	315,00 €	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11	Etre âgé de 18 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS 18/25 9 mois	240,00 €	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+8	Etre âgé de 18 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS 18/25 mensuel	30,00 €	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	Etre âgé de 18 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS 5/17 annuel	136,50 €	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11	Etre âgé de 5 à 17 ans (carte d'identité ou passeport) <u>ou</u> être lycéen en classe de seconde, première et terminale (établissement et résidence dans l' Agglomération Dijonnaise)
PASS 5/17 annuel gratuit	Gratuit sous conditions de ressources	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11	Etre âgé de 5 à 17 ans (carte d'identité ou passeport) et être issu d'une famille dont le QF est inférieur à 900 € (attestation de paiement CAF du mois en cours ou du mois précédent ou dernier avis d'imposition + relevé mensuel des prestations CAF) et résider dans l'Agglomération Dijonnaise (justificatif du représentant légal)
PASS 5/17 mensuel	13,00 €	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	Etre âgé de 5 à 17 ans (carte d'identité ou passeport) <u>ou</u> être lycéen en classe de seconde, première et terminale (établissement et résidence dans l' Agglomération Dijonnaise)

* Clé USB et carte déclarative également

	Tarif	support			Conditions d'utilisation	Ayants droits - Profil inscrit dans la carte
		Carte nominative *	Carte anonyme	Ticket		
Gamme intermodale						
DUO mensuel	80,00 € <i>(part Divia 40,00 €)</i>	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois sur les réseaux Transco et Divia	TOUS les publics
DUO 7 jours	26,50 € <i>(part Divia 13,00 €)</i>	x			Voyages pendant 7 jours consécutifs à compter du jour de validation sur les réseaux Transco et Divia	TOUS les publics
DUO 24 H	6,90 € <i>(part Divia 3,90 €)</i>	x	x	x	Valable 24 heures à compter de la première validation sur les réseaux Transco et Divia	TOUS les publics
PASS Ter + Divia annuel <i>Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter</i> <i>Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia</i>	selon la destination <i>(part Divia 35,00 €</i> <i>par mois)</i>	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11 sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	TOUS les publics
PASS Ter + Divia mensuel <i>Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter</i> <i>Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia</i>	selon la destination <i>(part Divia 35,00 €)</i>	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	TOUS les publics
PASS Ter + Divia 7 jours <i>Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter</i> <i>Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia</i>	selon la destination <i>(part Divia 10,50 €)</i>	x			Voyages pendant 7 jours consécutifs à compter du jour de validation sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	TOUS les publics
PASS Ter + Divia "- de 26 ans" annuel <i>Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter</i> <i>Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia</i>	selon la destination <i>(part Divia 26,25 €</i> <i>par mois)</i>	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11 sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	Etre âgé de moins de 26 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS Ter + Divia "- de 26 ans" mensuel <i>Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter</i> <i>Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia</i>	selon la destination <i>(part Divia 26,25 €)</i>	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	Etre âgé de moins de 26 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS Ter + Divia "- de 26 ans" 7 jours <i>Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter</i> <i>Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia</i>	selon la destination <i>(part Divia 10,50 €)</i>	x			Voyages pendant 7 jours consécutifs à compter du jour de validation sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	Etre âgé de moins de 26 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS Ter - Divia Journée <i>Facili'ter TER Franche Comté + Ginko + Divia</i>	332,00 € (41,40 € unité) en carnet de 10 <i>(part Divia 4,20 €)</i>	x	x	x	Valable pour un aller-retour en Ter dans la journée avec libre-circulation sur les réseaux Ginko et Divia PASS 24 H fourni par Divia sur présentation du titre Ter	TOUS les publics

* Clé USB et carte déclarative également

	Tarif			Conditions d'utilisation	Ayants droits - Profil inscrit dans la carte
	Carte nominative *	Carte anonyme	Ticket		
Gamme solidaire		support			
PASS CMU mensuel	20,00 €	x		Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM
PASS 10+1 - CMU	6,50 €	x		Valable pour 11 déplacements d'une heure, correspondance comprise	Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM
PASS CMU mensuel Demandeurs d'emploi	6,00 €	x		Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C et demandeurs d'emploi sur présentation du justificatif tous les 4 mois (Attestation loi de finance délivrée par Pôle Emploi)
PASS CMU mensuel 18/25	15,00 €	x		Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C ou boursier échelon 6 ou 7, et âgé de 18 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS 40 Gratuit	Gratuit sous conditions de ressources	x		Valable pour 40 déplacements d'une heure, correspondance comprise du 1er au dernier jour du mois	Aveugles et accompagnateur voyageant avec lui résidant dans l' Agglomération Dijonnaise
PASS 20 Gratuit	Gratuit sous conditions de ressources	x		Valable pour 20 déplacements d'une heure, correspondance comprise du 1er au dernier jour du mois	Personnes âgées de plus de 65 ans sous condition de ressources <u>ou</u> anciens combattants de plus de 65 ans résidant dans l' Agglomération Dijonnaise
PASS DiviAccès 1H	1,30 €	x		Valable pour un trajet sur le service Diviaccès	Personnes handicapées ou accidentées domiciliées dans l'agglomération dijonnaise et admises à titre temporaire ou définitif par la Commission d'Admission du Grand Dijon
PASS DiviAccès 1H CMU	0,65 €	x		Valable pour un trajet sur le service Diviaccès	Personnes handicapées ou accidentées domiciliées dans l'agglomération dijonnaise et admises à titre temporaire ou définitif par la Commission d'Admission du Grand Dijon <u>et</u> bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM

* Clé USB et carte déclarative également

	Tarif	support			Conditions d'utilisation	Ayants droits - Profil inscrit dans la carte
		Carte nominative *	Carte anonyme	Ticket		
DiviaVélo						
DiviaVélo 24 h	3,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 48 h	5,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 7 jours	9,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 26 et + [1 mois]	15,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 26 et + [3 mois]	30,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 26 et + [6 mois]	50,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 26 et + [9 mois]	65,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 26 et + [12 mois]	80,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 15-25 [1 mois]	11,25 €	x				Etre âgé de 15 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo 15-25 [3 mois]	22,50 €	x				Etre âgé de 15 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo 15-25 [6 mois]	37,50 €	x				Etre âgé de 15 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo 15-25 [9 mois]	48,75 €	x				Etre âgé de 15 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo 15-25 [12 mois]	60,00 €	x				Etre âgé de 15 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo Abonné et Diviavélo CMU [1 mois]	7,50 €	x				Abonné Divia ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM
DiviaVélo Abonné et Diviavélo CMU [3 mois]	15,00 €	x				Abonné Divia ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM
DiviaVélo Abonné et Diviavélo CMU [6 mois]	25,00 €	x				Abonné Divia ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM
DiviaVélo Abonné et Diviavélo CMU [9 mois]	32,50 €	x				Abonné Divia ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM
DiviaVélo Abonné et Diviavélo CMU [12 mois]	40,00 €	x				Abonné Divia ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de la CMU-C sur présentation du justificatif de la CPAM
VéloStation						
VéloStation gratuit	Gratuité	x				détenteurs d'un abonnement Diviavélo sur toute la durée de de l'abonnement, d'un abonnement annuel ou illico
VéloStation annuel	10,00 €	x				TOUS les publics
VéloStation mensuel	1,00 €	x				TOUS les publics

Grille PASS Congrès au 1er juillet 2016
--

Durée de validité	Prix en fonction du nombre de cartes		
	De 50 à 149*	de 150 à 499 (-15 % tarif de base)	500 et plus (-30 % tarif de base)
PASS 24 h Congrès	1,95 €	1,65 €	1,35 €
PASS 48 h Congrès	3,45 €	2,95 €	2,40 €
PASS 72 h Congrès	4,40 €	3,75 €	3,10 €

* tarif de base : 50 % du tarif des PASS 24 h (3,90 €), 48 h (6,90 €) et 72 h (8,80 €)

Commande nécessaire pour les organisateurs 15 jours au plus tard avant le début de l'évènement.

Quand le nombre de participants est inférieur à 50, les titres de la gamme tarifaire "grand public" s'appliquent (PASS 24 h, PASS 10+1...).

Règles de calcul des prix

PRODUITS	Tarifs et gamme au 1er juillet 2016	Méthodes de calcul
PASS 1 h	1,30	BASE
PASS 1 h Dépannage (vente à bord)	1,60	PASS 1h + 0,30€
PASS 10+1	13,00	10 PASS 1h
PASS 10+1 CMU	6,50	50 % du PASS 10+1
Pass 10+1 Tarif réduit	8,65	2/3 du PASS 10+1
PASS 50 groupe	32,50	50 PASS 1 h à 50 % de réduction (50*1,30*0,5)
PASS 24 h	3,90	3 PASS 1 h
PASS 48 h	6,85	PASS 24 h + 75 % PASS 24 h pour la 2ème journée
PASS 72 h	8,80	PASS 48 h + 50 % PASS 24 h pour la 3ème journée
PASS Congrès 24 h (50 à 149 participants)	1,95	50 % PASS 24 h
PASS Congrès 24 h (150 à 499 participants)	1,65	85 % PASS 24 h Congrès (50 à 149 participants)
PASS Congrès 24 h (500 participants et plus)	1,35	70 % PASS 24 h Congrès (50 à 149 participants)
PASS Congrès 48 h (50 à 149 participants)	3,45	50 % PASS 48 h
PASS Congrès 48 h (150 à 499 participants)	2,95	85 % PASS 48 h Congrès (50 à 149 participants)
PASS Congrès 48 h (500 participants et plus)	2,40	70 % PASS 48 h Congrès (50 à 149 participants)
PASS Congrès 72 h (50 à 149 participants)	4,40	50 % PASS 72 h
PASS Congrès 72 h (150 à 499 participants)	3,75	85 % PASS 72 h Congrès (50 à 149 participants)
PASS Congrès 72 h (500 participants et plus)	3,10	70 % PASS 72 h Congrès (50 à 149 participants)
DUO 24 h	6,90	PASS 24 h pour la part Divia (3,90 €) + 3,00 € pour la part Transco (1,50*2)
DUO 7 jours	26,50	PASS 10+1 pour la part Divia (13,00 €) + 13,50 € pour la part Transco (10*1,50*0,90)
DUO mensuel	80,00	PASS 26 et + mensuel (40,00 €) + 40,00 € pour la part Transco (60,00*2/3)
PASS 26 et + mensuel	40,00	BASE
PASS CMU mensuel	20,00	50 % du PASS 26 et + mensuel
PASS 26 et + annuel	420,00	10,5 PASS 26 et + mensuel
PASS 26 et + illico et illicoPlan11	40,00	PASS 26 et + mensuel / 12ème mois offert après 11 mois consécutifs prélevés
PASS Pro annuel	360,00	9 PASS 26 et + mensuel
PASS 18/25 mensuel	30,00	75 % du PASS 26 et + mensuel
PASS CMU mensuel 18/25	15,00	50 % du PASS 18/25 mensuel
PASS 18/25 9 mois	240,00	8 PASS 18/25 mensuel
PASS 18/25 annuel	315,00	10,5 PASS 18/25 mensuel
PASS 18/25 illico et illicoPlan11	30,00	PASS 18/25 mensuel / 12ème mois offert après 11 mois consécutifs prélevés
PASS 5/17 mensuel	13,00	BASE
PASS 5/17 annuel	136,50	10,5 PASS 5/17 mensuel
PASS 5/17 illico	13,00	PASS 5/17 mensuel / 12ème mois offert après 11 mois consécutifs prélevés
PASS journée TER-DIVIA	4,20	PASS 24 h Divia + support (0,30) (Divia + TER Franche Comté + Ginko)
PASS 7 jours	12,00	BASE
PASS 7 jours TER-DIVIA (et 7 jours -26)	10,50	Part Divia = 87,5 % du PASS 7 jours Divia (Bourgogne Fréquence et Facili'TER)
PASS mensuel TER-DIVIA	35,00	Part Divia = 87,5 % du PASS 26 et + mensuel Divia (Bourgogne Fréquence et Facili'TER)
PASS annuel mensualisé TER-DIVIA	35,00	Part Divia = 87,5 % du PASS 26 et + mensuel Divia (Bourgogne Fréquence et Facili'TER)
PASS mensuel TER-DIVIA -26	26,25	Part Divia = 87,5 % du PASS 18/25 mensuel Divia (Bourgogne Fréquence et Facili'TER)
PASS annuel mensualisé TER-DIVIA -26	26,25	Part Divia = 87,5 % du PASS 18/25 mensuel Divia (Bourgogne Fréquence et Facili'TER)
PASS 5/17 annuel gratuit		
PASS 20 Gratuit		en remplacement des cartes Azur, Indigo et Marine
PASS 40 Gratuit		cas particulier des aveugles et accompagnateurs
PASS DiviAccès 1h	1,30	PASS 1h
PASS DiviAccès 1h CMU	0,65	50 % du PASS 1h
PASS 1 h Commerce	0,75	1,65 € facturés au Grand Dijon et 0,50 € pris en charge par Keolis Dijon
PASS Soirée	1,95	1,5 PASS 1 h
PASS Tribu 2	5,85	50 % de réduction du PASS 24 h sur la 2ème personne
PASS Tribu 3	7,80	50 % de réduction du PASS 24 h sur la 2ème et la 3ème personne
PASS Tribu 4	8,80	50 % de réduction du PASS 24 h sur la 2ème et la 3ème personne et 75 % sur la 4ème
PASS Tribu 5	9,75	50 % de réduction du PASS 24 h sur la 2ème et la 3ème personne et 75 % sur la 4ème et 5ème
Les abonnements Diviavélo		
Diviavélo 26 et + [1 mois]	15,00	
Diviavélo 26 et + [3 mois]	30,00	2 x Diviavélo 26 et + [1 mois]
Diviavélo 26 et + [6 mois]	50,00	3 1/3 (3,3333...) x Diviavélo 26 et + [1 mois]
Diviavélo 26 et + [9 mois]	65,00	4 1/3 x Diviavélo 26 et + [1 mois]
Diviavélo 26 et + [12 mois]	80,00	5 1/3 x Diviavélo 26 et + [1 mois]
Diviavélo 15/25 [1 mois]	11,25	75 % Diviavélo 26 et + [1 mois]
Diviavélo 15/25 [3 mois]	22,50	2 x Diviavélo 15/25 [1 mois]
Diviavélo 15/25 [6 mois]	37,50	3 1/3 x Diviavélo 15/25 [1 mois]
Diviavélo 15/25 [9 mois]	48,75	4 1/3 x Diviavélo 15/25 [1 mois]
Diviavélo 15/25 [12 mois]	60,00	5 1/3 x Diviavélo 15/25 [1 mois]
Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [1 mois]	7,50	50 % Diviavélo 26 et + [1 mois]
Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [3 mois]	15,00	2 x Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [1 mois]
Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [6 mois]	25,00	3 1/3 x Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [1 mois]
Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [9 mois]	32,50	4 1/3 x Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [1 mois]
Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [12 mois]	40,00	5 1/3 x Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [1 mois]

32,5

prix total 41,40 € à l'unité dont 33,00 € AR SNCF +4,20 € Divia + 4,20 € Ginko et 332 € en carnet de 10 avec réduction de 25 % sur AR SNCF arrondi à 24,80 €

part commerçant : 25 % de 2 PASS 1 h + 1/3 de support

Annexe 3 de l'avenant N° 7

NOMENCLATURE DES GRILLES DE L'ANNEXE 5 de la DSP

Grille 3 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à la mise en service du tramway avec navette centre ville

Grille 5 : Décomposition des coûts d'exploitation tramway

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec navette centre ville

Grille 11 : Décomposition des coûts du transport pour les PMR (DiviAccès)

Annexe 3 de l'avenant N° 7

Grille 3 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à l'arrivée du tramway avec navette centre ville

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Service réalisé par le délégataire								
Lignes régulières								
Nombre de kilomètres en ligne						6 536 100	6 579 800	
Nombre de kilomètres haut le pied						732 100	735 800	
Nombre de kilomètres techniques						114 300	115 300	Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres						7 382 500	7 430 900	
Nombre de véhicules								
en ligne						132	132	
réserve						16	16	
TOTAL Véhicules						148	148	
DiviaProxi								
Nombre de kilomètres en ligne						0	0	
Nombre de kilomètres haut le pied						0	0	
Nombre de kilomètres techniques						0	0	
TOTAL kilomètres						0	0	
Nombre de véhicules								
en ligne						0	0	
réserve						0	0	
TOTAL Véhicules						0	0	
Circuits spécialisés scolaires								
Nombre de kilomètres en ligne						0	0	
Nombre de kilomètres haut le pied						0	0	
Nombre de kilomètres techniques						0	0	
TOTAL kilomètres						0	0	
Nombre de véhicules								
en ligne						0	0	
réserve						0	0	
TOTAL Véhicules						0	0	
TOTAL DELEGATAIRE								
Nombre de kilomètres en ligne						6 536 100	6 579 800	
Nombre de kilomètres haut le pied						732 100	735 800	
Nombre de kilomètres techniques						114 300	115 300	Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres						7 382 500	7 430 900	
Nombre de véhicules								
en ligne						132	132	
réserve						16	16	
TOTAL Véhicules						148	148	
Service sous traité par le délégataire								
Lignes régulières								
Nombre de kilomètres en ligne						987 364	995 206	
Nombre de kilomètres haut le pied						174 348	175 595	
Nombre de kilomètres techniques						0	0	Essais, visites techniques
TOTAL kilomètres						1 161 711	1 170 800	
Nombre de véhicules								
en ligne						20	20	
réserve						2	2	
TOTAL Véhicules						22	22	
DiviaProxi								
Nombre de kilomètres en ligne						38 192	38 432	
Nombre de kilomètres haut le pied						67 054	67 504	
Nombre de kilomètres techniques						0	0	Essais, visites techniques
TOTAL kilomètres						105 246	105 936	
Nombre de véhicules								
en ligne						5	5	
réserve						0	0	
TOTAL Véhicules						5	5	
Circuits spécialisés scolaires								
Nombre de kilomètres en ligne						70 170	70 170	
Nombre de kilomètres haut le pied						126 285	126 285	
Nombre de kilomètres techniques						0	0	Essais, visites techniques
TOTAL kilomètres						196 455	196 455	
Nombre de véhicules								
en ligne						15	15	
réserve						1	1	
TOTAL Véhicules						16	16	
TOTAL SOUS TRAITANTS								
Nombre de kilomètres en ligne						1 095 726	1 103 808	
Nombre de kilomètres haut le pied						367 687	369 384	
Nombre de kilomètres techniques						0	0	Essais, visites techniques
TOTAL kilomètres						1 463 413	1 473 192	
Nombre de véhicules								
en ligne						40	40	
réserve						3	3	
TOTAL Véhicules						43	43	
ENSEMBLE DU RESEAU								
Nombre de kilomètres en ligne						7 631 826	7 683 608	
Nombre de kilomètres haut le pied						1 099 787	1 105 184	
Nombre de kilomètres techniques						114 300	115 300	Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres						8 845 913	8 904 092	
Nombre de véhicules								
en ligne						172	172	
réserve						19	19	
TOTAL Véhicules						191	191	

Annexe 3 de l'avenant N° 7

Grille 3 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à l'arrivée du tramway avec navette centre ville

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Décomposition des heures payées par conducteur (moyenne annuelle) délégataire								
HEURES DE CONDUCTEURS								
Nombre d'heures de conduite en ligne					-123 340	456 340	459 600	
- dont service régulier en journée					-111 340	446 290	449 510	
- dont service régulier en service de nuit					-12 000	10 050	10 090	
Nombre d'heures de conduite en haut le pied					-8 364	24 265	24 385	
Nombre d'heures productives / conducteur / an					1 092	1 271	1 293	Correspond au nb d'heures de conduite en ligne
Nombre d'heures annexes / conducteur / an					376	249	245	Correspond aux heures de h/p, de prise et fin de service, coupures, temps d'acheminement, formation, détachements, réunions.
Nombre d'heures improductives/conducteur/an					367	372	351	Correspond aux congés payés, fêtes légales, absentéisme
TOTAL HEURES PAYEES/AN / CONDUCTEUR ETC					1 835	1 892	1 888	
Nombre de conducteurs (ETC)					-112,9	359,2	355,6	
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION								
Détail du coût du poste conducteur/an								
saalaire brut mensuel					38 694 €	34 463 €	34 029 €	
charges sociales					16 619 €	14 804 €	14 610 €	
- dont allègements bas salaires					0 €	0 €	0 €	
charges fiscales					2 130 €	1 898 €	1 874 €	
autres charges (dont tenue du personnel)					346 €	313 €	314 €	
à déduire : indemnités journalières de SS					-1 127 €	-1 005 €	-997 €	
TOTAL coût du poste conducteur/an					56 662 €	50 473 €	49 830 €	
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN					-6 397 500 €	18 128 000 €	17 718 000 €	
					0 €	Err :511	Err :511	
Coût de l'heure payée par conducteur					30,87 €	26,68 €	26,39 €	
Coût de l'heure de conduite en ligne					51,87 €	39,72 €	38,55 €	
Coût de conduite / Km					0,00 €	2,49 €	2,42 €	
ancienneté moyenne du personnel (en années)					0,0	46,8	46,8	
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)					0,0%	15,1%	14,6%	
Détail du coût du poste contrôleur/an								
saalaire brut mensuel					0 €	36 856 €	36 100 €	
charges sociales					0 €	15 815 €	15 477 €	
- dont allègements bas salaires					0 €	0 €	0 €	
Charges fiscales					0 €	1 964 €	1 918 €	
autres charges (dont tenue du personnel)					54 635 €	-296 012 €	-290 232 €	
à déduire : indemnités journalières de SS					0 €	-772 €	-759 €	
TOTAL coût du poste contrôleur / an					54 635 €	-242 149 €	-237 496 €	
COÛT GLOBAL CONTRÔLE / AN					-389 000 €	1 724 100 €	1 688 600 €	
Nombre de contrôleurs (ETC)					-7,1	-7,1	-7,1	
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN					-6 786 500 €	Err :511	Err :511	Conducteurs + contrôleurs
III AUTRES INVESTISSEMENTS								
véhicules de service					0 €	132 000 €	87 000 €	
Informatique					0 €	40 000 €	40 000 €	
meublier matériel de bureau					0 €	3 000 €	3 000 €	
Outillage					0 €	27 000 €	17 000 €	
autres biens					0 €	-55 000 €	50 940 €	
Total des autres investissements					0 €	147 000 €	197 940 €	
Amortissements					-138 000 €	535 500 €	495 600 €	
frais financiers					-31 200 €	123 100 €	104 800 €	
Total coût annuel de détention					-169 200 €	658 600 €	600 400 €	
TOTAL /an coût de détention des matériels					-169 200 €	658 600 €	600 400 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES								
Assurance du matériel roulant bus					0 €	444 400 €	444 400 €	
Assurances véhicules de service					-2 700 €	12 300 €	12 300 €	
TOTAL ASSURANCES VEHICULES					-2 700 €	456 700 €	456 700 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES								
Energie								
- Gazole					0 €	2 312 800 €	2 330 100 €	
- dont TIPP					0 €	-96 500 €	-97 300 €	
- Carburant avenant					0 €	10 000 €	9 800 €	
- GNV					0 €	0 €	0 €	
- dont TIGNV					0 €	0 €	0 €	
Lubrifiants					0 €	12 800 €	12 900 €	
Pneumatiques					0 €	172 400 €	173 500 €	
entretien des matériels								
effectif personnel atelier ETC					-22,8	31,1	30,6	
pièces de rechange					0 €	861 100 €	1 426 800 €	
main d'oeuvre								
saalaire brut					-836 900 €	1 206 700 €	1 226 900 €	
charges sociales					-361 000 €	517 900 €	527 000 €	
- dont allègements bas salaires					0 €	-1 400 €	-900 €	
Charges fiscales					-46 400 €	67 100 €	68 300 €	
autres charges (dont tenue du personnel)					-9 300 €	11 600 €	11 500 €	
à déduire : indemnités journalières de SS					4 800 €	-7 100 €	-7 100 €	
sous-traitance					-699 300 €	-194 000 €	-442 300 €	
Entretien Avenant					0 €	24 800 €	26 700 €	
total entretien					-1 948 100 €	2 673 300 €	3 024 200 €	
lavage					0 €	300 000 €	300 000 €	
TOTAL /an					-1 948 100 €	5 296 100 €	5 664 100 €	
soit un coût / Km					0,00 €	0,72 €	0,76 €	
Dont coût / Km Hors frais de personnel					#DIV/0!	0,47 €	0,52 €	
VI. RENOVATION DES AUTOBUS								
Nombre de bus rénovés					0	0	0	
Coût annuel des rénovations					0 €	Err :510	Err :510	

Grille 3 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à l'arrivée du tramway avec navette centre ville

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING								
Conception, édition, diffusion,....					-40 700 €	182 300 €	182 300 €	
campagnes d'information et de promotion					-16 400 €	93 700 €	73 600 €	
campagnes de lancement du tramway					0 €	0 €	0 €	
enquête OD						60 100 €		
enquête satisfaction					0 €	12 000 €	12 000 €	
enquête fraude					0 €	3 000 €	3 000 €	
autres enquêtes					0 €	74 000 €	98 000 €	
TOTAL /an					-57 100 €	425 100 €	368 900 €	
VIII. GESTION DE LA BILLETTIQUE et du SAE - SAI								
VIII- 1 La billettique								
Assistance à Maitrise d'Œuvre					0 €	0 €	0 €	
Fonctionnement								
Effectifs personnel ETC					0,0	3,0	3,0	
salaires					0 €	105 600 €	105 600 €	
charges sociales					0 €	52 800 €	52 800 €	
autres charges					0 €	0 €	0 €	
Consommables					0 €	344 400 €	349 800 €	
Sous traitance					0 €	94 343 €	101 243 €	
Total Billettique					0 €	597 143 €	609 443 €	
VIII- 2 SAE - SAI								
Effectifs personnel ETC					0,0	0,0	0,0	
salaires					0 €	0 €	0 €	
charges sociales					0 €	0 €	0 €	
autres charges					0 €	0 €	0 €	
Consommables					0 €	6 000 €	6 000 €	
Sous traitance					0 €	436 800 €	436 800 €	
Total SAE - SAI					0 €	442 800 €	442 800 €	
TOTAL billettique et SAE - SAI /an					0 €	1 039 943 €	1 052 243 €	
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL								
frais de personnel								
effectif					0,0	6,0	6,0	
salaires					0 €	180 100 €	183 600 €	
charges sociales					0 €	88 300 €	89 900 €	
autres charges					0 €	0 €	0 €	
total frais de personnel					0 €	268 400 €	273 500 €	
frais de gestion					0 €	0 €	0 €	
autres frais					0 €	83 800 €	83 800 €	Nettoyage, gardiennage, électricité
TOTAL /an					0 €	352 200 €	357 300 €	
X. GESTION PÔLE MULTIMODAL, CENTRALE D'INFO ET RESERVATIONS								
TOTAL /an					0 €	81 600 €	81 600 €	Contrat + remboursement des frais annexes
XI. ENTRETIEN DES ABRIBUS POINTS D'ARRETS								
frais matériels					0 €	45 000 €	45 000 €	
main d'oeuvre					0 €	80 300 €	87 500 €	
effectif (etc)					0,0	2,0	2,0	
prestation externe					0 €	199 600 €	199 600 €	Dont 120 000 € pour les abribus
TOTAL /an					0 €	324 900 €	332 100 €	
XII. GESTION DES PARCS RELAIS								
frais de personnel								
effectif								
salaires								
charges sociales								
autres charges								
total frais de personnel								
frais de gestion					0 €	0 €	0 €	
autres frais					0 €	0 €	0 €	
TOTAL /an					0 €	0 €	0 €	
XIII. CÔUT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES								
Lignes régulières					0 €	3 020 400 €	3 044 100 €	
DiviaProxi					0 €	283 400 €	281 400 €	
Circuits scolaires					0 €	501 000 €	501 000 €	
TOTAL /an					0 €	3 804 800 €	3 826 500 €	
soit un coût / Km					0,00 €	2,60 €	2,60 €	

Annexe 3 de l'avenant N° 7

Grille 3 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à l'arrivée du tramway avec navette centre ville

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
XIV. FRAIS GENERAUX								
1. Rémunérations personnel								
<i>Encadrement</i>								
effectif ETC					-3,3	14,7	14,7	Personnels Keolis détachés
salaires (Mise à disposition Keolis)					-226 300 €	1 013 700 €	1 013 900 €	
charges sociales					-115 400 €	517 000 €	517 100 €	
total encadrement					-341 700 €	1 530 700 €	1 531 000 €	
<i>Maîtrise</i>								
effectif ETC (méthode, marketing)					-8,5	37,6	36,8	
salaires					-373 300 €	1 661 600 €	1 617 700 €	
charges sociales					-182 600 €	814 300 €	792 800 €	
total maîtrise					-555 900 €	2 475 900 €	2 410 500 €	
<i>Autres personnels</i>								
effectif (secrétariat, compta, méthodes, marketing)					-6,2	27,8	27,8	
salaires					-190 400 €	812 400 €	837 600 €	
charges sociales					-91 400 €	389 000 €	404 400 €	
total autres personnels					-281 800 €	1 201 400 €	1 242 000 €	
TOTAL personnel / an					-1 179 400 €	5 208 000 €	5 183 500 €	
2. autres frais								
autres taxes					-25 300 €	114 900 €	115 600 €	
taxe sur les salaires								
taxe professionnelle								
formation					4 700 €	-98 800 €	-118 000 €	
- dont prises en charge					22 300 €	-363 100 €	-356 800 €	
assurance dépôt					-132 600 €	29 000 €	29 000 €	
assistance technique (siège et DD)					-254 200 €	1 144 700 €	1 144 000 €	Dont AT DD 1% du chiffre d'affaires
<i>frais divers</i>								
commissions dépositaires					-26 300 €	92 500 €	93 800 €	
transport de fonds					-106 300 €	38 000 €	38 000 €	
voyages et déplacements					-7 700 €	34 300 €	34 300 €	
missions réceptions					-6 600 €	29 400 €	29 400 €	
<i>autres</i>								
fournitures					0 €	0 €	0 €	
eau, gaz, électricité					-21 300 €	95 200 €	95 300 €	
véhicules de service					-17 300 €	77 300 €	77 300 €	
honoraires					-13 000 €	58 000 €	58 100 €	
gardienage					-48 100 €	215 600 €	215 700 €	
contrats maintenance locaux					-28 400 €	146 300 €	150 400 €	
nettoyage et entretien des locaux					-25 100 €	111 800 €	111 900 €	
frais postaux et télécom.					-29 600 €	132 800 €	132 800 €	
fournitures de bureau					-7 100 €	31 900 €	31 900 €	
informatique, bureautique					-48 100 €	215 700 €	215 800 €	
documentation					-1 600 €	7 400 €	7 400 €	
médailles					0 €	2 500 €	2 500 €	
autres					-159 000 €	635 098 €	627 357 €	
TOTAL frais divers et autres					-545 500 €	1 923 798 €	1 921 957 €	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX					-2 132 300 €	8 321 598 €	8 276 057 €	
XIV. ALEAS								
					-255 000 €	Err :511	Err :511	
					2,3%	Err :511	Err :511	
RECAPITULATION COÛT TOTAL								
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION					-6 786 500 €	Err :511	Err :511	
III AUTRES INVESTISSEMENTS					-169 200 €	658 600 €	600 400 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES					-2 700 €	456 700 €	456 700 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES					-1 948 100 €	5 296 100 €	5 664 100 €	
VI. RENOVATION DES AUTOBUS					0 €	Err :510	Err :510	
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING					-57 100 €	425 100 €	368 900 €	
VIII. GESTION DE LA BILLETTE et du SAE - SAI					0 €	1 039 943 €	1 052 243 €	
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL					0 €	352 200 €	357 300 €	
IX. GESTION DU POLE MULTIMODAL, INFO, RESA					0 €	81 600 €	81 600 €	
XI. ENTRETIEN DES ABRIBUS POINTS D'ARRETS					0 €	324 900 €	332 100 €	
XII. GESTION DES PARCS RELAIS					0 €	0 €	0 €	
XIII. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES					0 €	3 804 800 €	3 826 500 €	
XIV. FRAIS GENERAUX					-2 132 300 €	8 321 598 €	8 276 057 €	
XIV. ALEAS					-255 000 €	Err :511	Err :511	
TOTAL COÛTS					-11 350 900 €	Err :511	Err :511	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)					0,00 €	Err :511	Err :511	
Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFma)					0,00 €	Err :511	Err :511	

PKFmo (prix kilométrique moyen toutes charges comprises)

PKFma (prix kilométrique marginal avec 50% de frais généraux et hors aléas)

Grille 5 : Décomposition des coûts d'exploitation du tramway

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Nombre de kilomètres en ligne					0	2 059 800	2 070 000	
Nombre de kilomètres haut le pied					0	79 600	80 100	
Nombre de kilomètres techniques					0	13 500	13 600	Essais, visites techniques
TOTAL kilomètres					0	2 152 900	2 163 700	
Nombre de rames								
en ligne					0	29	29	
réserve					0	4	4	
TOTAL Véhicules					0	33	33	
(moyenne annuelle) déléataire								
HEURES DE CONDUCTEURS								
Nombre d'heures de conduite en ligne					123 340	123 340	123 760	
- dont service régulier en journée					111 340	111 340	111 710	
- dont service régulier en service de nuit					12 000	12 000	12 050	
Nombre d'heures de conduite en haut le pied					8 364	8 375	8 425	
Nombre d'heures productives / conducteur / an					1 092	1 128	1 141	Correspond au nb d'heures de conduite en ligne
Nombre d'heures annexes / conducteur / an					376	345	348	Correspond aux heures de hp, de prise et fin de service, coupures, temps d'acheminement, formation, détachements, réunions.
Nombre d'heures improductives/conducteur/an					367	360	341	Correspond aux congés payés, fêtes légales, absentéisme
TOTAL HEURES PAYÉES/AN / CONDUCTEUR ETC					1 835	1 833	1 830	
Nombre de conducteurs (ETC)					112,9	109,3	108,4	
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION								
Détail du coût du poste conducteur/an					0	0	0	
salaires brut mensuel					38 694 €	38 776 €	38 125 €	
charges sociales					16 619 €	16 656 €	16 369 €	
- dont allègements bas salaires					0 €	0 €	0 €	
charges fiscales					2 130 €	2 135 €	2 099 €	
autres charges (dont tenue du personnel)					346 €	352 €	352 €	
à déduire : indemnités journalières de SS					-1 127 €	-1 130 €	-1 117 €	
TOTAL coût du poste conducteur/an					56 662 €	56 789 €	55 828 €	
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN					6 397 500 €	6 209 200 €	6 053 300 €	
COÛT SUPPLEMENTAIRE CONDUITE (avenants)								
Coût de l'heure payée par conducteur					30,87 €	30,97 €	30,51 €	
Coût de l'heure de conduite en ligne					51,87 €	50,34 €	48,91 €	
Coût de conduite / Km					#DIV/0!	2,90	2,82	
ancienneté moyenne du personnel (en années)					0,0	46,8	46,8	
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)					0,0%	15,1%	14,6%	
Détail du coût du poste contrôleur/an					0	0	0	
salaires brut mensuel					0 €	36 856 €	36 100 €	
charges sociales					0 €	15 815 €	15 477 €	
- dont allègements bas salaires					0 €	0 €	0 €	
Charges fiscales					0 €	1 964 €	1 918 €	
autres charges (dont tenue du personnel)					54 635 €	210 €	232 €	
à déduire : indemnités journalières de SS					0 €	-772 €	-759 €	
TOTAL coût du poste contrôleur / an					54 635 €	54 073 €	52 968 €	
COÛT GLOBAL CONTRÔLE / AN					389 000 €	385 000 €	376 600 €	
Nombre de contrôleurs (ETC)					7,1	7,1	7,1	
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN					6 786 500 €	6 594 200 €	6 429 900 €	Conducteurs + contrôleurs
III AUTRES INVESTISSEMENTS								
véhicules de service								
Informatique								
meublier matériel de bureau								
Outillage								
autres biens								
Total des autres investissements					0 €	0 €	0 €	
Amortissements					138 000 €	119 600 €	110 500 €	
frais financiers					31 200 €	27 500 €	23 400 €	
Total coût annuel de détention					169 200 €	147 100 €	133 900 €	
TOTAL /an coût de détention des matériels					169 200 €	147 100 €	133 900 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES								
Assurance du matériel roulant Tramway					0 €	54 400 €	54 400 €	
Assurances véhicules de service					2 700 €	2 700 €	2 700 €	
TOTAL ASSURANCES VEHICULES					2 700 €	57 100 €	57 100 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES								
Energie électrique					0 €	0 €	0 €	
entretien des matériels								
Effectif personnel ETC					22,8	23,2	23,5	Yc IF (alim HT & BT, LAC,Ligne, signalisation)
main d'oeuvre								
salaires brut					836 900 €	860 500 €	878 400 €	
charges sociales					361 000 €	371 800 €	379 400 €	
- dont allègements bas salaires					0 €	0 €	0 €	Yc IF (alim HT & BT, LAC,Ligne, signalisation)
Charges fiscales					46 400 €	48 100 €	49 000 €	
autres charges (dont tenue du personnel)					9 300 €	8 700 €	8 800 €	
à déduire : indemnités journalières de SS					-4 800 €	-5 000 €	-5 100 €	
sous-traitance					699 300 €	944 300 €	1 334 200 €	Yc IF (alim HT & BT, LAC,Ligne, signalisation)
lavage					165 900 €	165 900 €	165 900 €	
TOTAL /an					2 114 000 €	2 394 300 €	2 810 600 €	Dont renouvellement des bandages de roues sur 3 rames en 2016
soit un coût / Km					2,00 €	1,11 €	1,30 €	
Dont coût / Km Hors frais de personnel					#DIV/0!	0,52 €	0,69 €	

Grille 5 : Décomposition des coûts d'exploitation du tramway

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING								
Conception, édition, diffusion.....					40 700 €	40 700 €	40 700 €	
campagnes d'information et de promotion					16 400 €	20 900 €	16 400 €	
campagnes de lancement des tronçons								
TOTAL /an					57 100 €	61 600 €	57 100 €	
VII. GESTION DES STATIONS								
frais de personnel								
effectif					0,0	0,0	0,0	
salaires					0 €	0 €	0 €	
charges sociales					0 €	0 €	0 €	
autres charges					0 €	0 €	0 €	
total frais de personnel					0 €	0 €	0 €	
frais de gestion					0 €	356 100 €	356 100 €	
autres frais					0 €	47 400 €	59 600 €	Maintenance des IF en station hors distributeurs
TOTAL /an					0 €	403 500 €	415 700 €	
VIII. GESTION DES PARCS RELAIS								
frais de personnel								
effectif								
salaires								
charges sociales								
autres charges								
total frais de personnel					0 €	0 €	0 €	
frais de gestion					0 €	0 €	0 €	
autres frais					0 €	21 000 €	21 000 €	Nettoyage et coûts techniques
TOTAL /an					0 €	21 000 €	21 000 €	
IX. FRAIS GENERAUX								
1. Rémunérations personnel								
Encadrement								
effectif ETC					3,3	3,3	3,3	
salaires					226 300 €	226 400 €	226 200 €	
charges sociales					115 400 €	115 400 €	115 300 €	
total encadrement					341 700 €	341 800 €	341 500 €	
Maîtrise								
effectif ETC (méthode, marketing, suivi de l'exploitation)					8,5	8,4	8,2	
salaires					373 300 €	371 000 €	360 800 €	
charges sociales					182 600 €	181 800 €	176 800 €	
total maîtrise					555 900 €	552 800 €	537 600 €	
Autres personnels								
effectif (secrétariat, compta, méthodes, marketing)					6,2	6,2	6,2	
salaires					190 400 €	181 400 €	186 800 €	
charges sociales					91 400 €	86 800 €	90 200 €	
total autres personnels					281 800 €	268 300 €	277 000 €	
TOTAL personnel / an					1 179 400 €	1 162 900 €	1 156 100 €	
2. autres frais								
autres taxes					25 300 €	25 700 €	25 800 €	
taxe sur les salaires								
taxe professionnelle								
formation					-4 700 €	-5 700 €	-6 900 €	
- dont prise en charge					-22 300 €	-20 200 €	-20 000 €	
assurance dépôt					132 600 €	132 600 €	132 600 €	Dommmages aux biens & installations
assurance stations					0 €	0 €	0 €	Inclus dans la ligne précédente
assistance technique (siège et DD)					254 200 €	255 600 €	255 100 €	Dont AT DD 1% du chiffre d'affaires
frais divers								
billetterie complémentaire								
commissions dépositaires					26 300 €	20 600 €	20 900 €	
transport de fonds					106 300 €	106 300 €	106 300 €	
voyages et déplacements					7 700 €	7 700 €	7 700 €	
missions réceptions					6 600 €	6 600 €	6 600 €	
gestion SAE/SAI								
autres								
fournitures					0 €	0 €	0 €	
eau, gaz, électricité					21 300 €	21 300 €	21 200 €	
véhicules de service					17 300 €	17 300 €	17 300 €	
honoraires					13 000 €	13 000 €	12 900 €	
gardiennage					48 100 €	48 200 €	48 100 €	
contrats maintenance locaux					28 400 €	32 700 €	33 600 €	
nettoyage et entretien des locaux					25 100 €	25 000 €	24 900 €	
frais postaux et télécom.					29 600 €	29 600 €	29 600 €	
fournitures de bureau					7 100 €	7 100 €	7 100 €	
informatique, bureautique					48 100 €	48 200 €	48 100 €	
documentation					1 600 €	1 600 €	1 600 €	
autres					159 000 €	161 200 €	160 000 €	
TOTAL frais divers et autres					545 500 €	546 400 €	545 900 €	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX					2 132 300 €	2 117 500 €	2 108 600 €	
X. ALEAS								
					255 000 €	267 100 €	272 400 €	

Grille 5 : Décomposition des coûts d'exploitation du tramway

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
RECAPITULATION COÛT TOTAL					2,3%	2,3%	2,3%	
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION					6 786 500 €	6 594 200 €	6 429 900 €	
III. AUTRES INVESTISSEMENTS					169 200 €	147 100 €	133 900 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES					2 700 €	57 100 €	57 100 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES					2 114 000 €	2 394 300 €	2 810 600 €	
VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING					57 100 €	61 600 €	57 100 €	
VII. GESTION DES STATIONS					0 €	403 500 €	415 700 €	
VIII. GESTION DES PARCS RELAIS					0 €	21 000 €	21 000 €	
IX. FRAIS GENERAUX					2 132 300 €	2 117 500 €	2 108 600 €	
X. ALEAS					255 000 €	267 100 €	272 400 €	
TOTAL COÛTS					11 516 800 €	12 063 400 €	12 306 300 €	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)					0,00 €	5,60 €	5,69 €	
Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFma)					0,00 €	5,11 €	5,20 €	

PKFmo (prix kilométrique moyen toutes charges comprises)

PKFma (prix kilométrique marginal avec 50% de frais généraux et hors aléas)

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec la navette centre ville

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
RESEAU BUS								
Service réalisé par le délégataire								
Lignes régulières								
Nombre de kilomètres en ligne						6 536 100	6 579 800	
Nombre de kilomètres haut le pied						732 100	735 800	
Nombre de kilomètres techniques						114 300	115 300	
TOTAL kilomètres						7 382 500	7 430 900	
Nombre de véhicules								
en ligne						132	132	
réserve						16	16	
TOTAL Véhicules						148	148	
DiviaProxi								
Nombre de kilomètres en ligne								
Nombre de kilomètres haut le pied								
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres						0	0	
Nombre de véhicules								
en ligne								
réserve								
TOTAL Véhicules						0	0	
Circuits spécialisés scolaires								
Nombre de kilomètres en ligne								
Nombre de kilomètres haut le pied								
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres						0	0	
Nombre de véhicules								
en ligne								
réserve								
TOTAL Véhicules						0	0	
TOTAL DÉLÉGATAIRE								
Nombre de kilomètres en ligne						6 536 100	6 579 800	
Nombre de kilomètres haut le pied						732 100	735 800	
Nombre de kilomètres techniques						114 300	115 300	
TOTAL kilomètres						7 382 500	7 430 900	
Nombre de véhicules								
en ligne						132	132	
réserve						16	16	
TOTAL Véhicules						148	148	
Service sous traité par le délégataire								
Lignes régulières								
Nombre de kilomètres en ligne						987 364	995 206	
Nombre de kilomètres haut le pied						174 348	175 595	
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres						1 161 711	1 170 800	
Nombre de véhicules								
en ligne						20	20	
réserve						2	2	
TOTAL Véhicules						22	22	
DiviaProxi								
Nombre de kilomètres en ligne						38 192	38 432	
Nombre de kilomètres haut le pied						67 054	67 504	
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres						105 246	105 936	
Nombre de véhicules								
en ligne						5	5	
réserve						0	0	
TOTAL Véhicules						5	5	
DiviaAccès (PMR)								
Nombre de kilomètres en ligne								A part dans la grille 11
Nombre de kilomètres haut le pied								
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres						0	0	
Nombre de véhicules								
en ligne								
réserve								
TOTAL Véhicules						0	0	
Circuits spécialisés scolaires								
Nombre de kilomètres en ligne						70 170	70 170	
Nombre de kilomètres haut le pied						126 285	126 285	
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres						196 455	196 455	
Nombre de véhicules								
en ligne						15	15	
réserve						1	1	
TOTAL Véhicules						16	16	
TOTAL SOUS TRAITANTS								
Nombre de kilomètres en ligne						1 095 726	1 103 808	
Nombre de kilomètres haut le pied						367 687	369 384	
Nombre de kilomètres techniques						0	0	
TOTAL kilomètres						1 463 413	1 473 192	
Nombre de véhicules								
en ligne						40	40	
réserve						3	3	
TOTAL Véhicules						43	43	

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec la navette centre ville

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
ENSEMBLE DU RESEAU BUS								
Nombre de kilomètres en ligne						7 631 826	7 683 608	
Nombre de kilomètres haut le pied						1 099 787	1 105 184	
Nombre de kilomètres techniques						114 300	115 300	
TOTAL kilomètres						8 845 913	8 904 092	
Nombre de véhicules								
en ligne						172	172	
réserve						19	19	
TOTAL Véhicules						191	191	
TRAMWAY								
Nombre de kilomètres en ligne						2 059 800	2 070 000	
Nombre de kilomètres haut le pied						79 600	80 100	
Nombre de kilomètres techniques						13 500	13 600	
TOTAL kilomètres						2 152 900	2 163 700	
Nombre de rames								
en ligne						29	29	
réserve						4	4	
TOTAL Véhicules						33	33	
KILOMETRAGE TOTAL DU RESEAU								
Nombre de kilomètres en ligne						9 691 626	9 753 608	
Nombre de kilomètres haut le pied						1 179 387	1 185 284	
Nombre de kilomètres techniques						127 800	128 900	
TOTAL kilomètres						10 998 813	11 067 792	
(moyenne annuelle) délégataire								
HEURES DE CONDUCTEURS								
Nombre d'heures de conduite en ligne						579 680	583 360	
- dont service régulier en journée						557 630	561 220	
- dont service régulier en service de nuit						22 050	22 140	
Nombre d'heures de conduite en haut le pied						32 640	32 810	
Nombre d'heures productives / conducteur / an						1 237	1 257	Correspond au nb d'heures de conduite en ligne
Nombre d'heures annexes / conducteur / an						272	269	Correspond aux heures de hb, de prise et fin de service, coupures, temps d'acheminement, formation, détachements, réunions.
Nombre d'heures improductives/conducteur/an						369	349	Correspond aux congés payés, fêtes légales, absentéisme
TOTAL HEURES PAYEES/AN / CONDUCTEUR ETC						1 878	1 875	
Nombre de conducteurs (ETC)						468,5	464,0	
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION								
Détail du coût du poste conducteur/an						0	0	
salaire brut mensuel						35 469 €	34 986 €	
charges sociales						15 236 €	15 021 €	
- dont allègements bas salaires						0 €	0 €	
charges fiscales						1 953 €	1 926 €	
autres charges (dont tenue du personnel)						322 €	323 €	
à déduire : indemnités journalières de SS						-1 033 €	-1 025 €	
TOTAL coût du poste conducteur/an						51 947 €	51 231 €	
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN						24 337 200 €	23 771 300 €	
COÛT SUPPLEMENTAIRE CONDUITE (avenants)						Err :511	Err :511	
Coût de l'heure payée par conducteur						27,86 €	27,33 €	
Coût de l'heure de conduite en ligne						41,98 €	40,75 €	
Coût de conduite / Km						3,35 €	3,25 €	
ancienneté moyenne du personnel (en années)						46,8	46,8	
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)						15,1%	14,6%	
Détail du coût du poste contrôleur/an						0	0	
salaire brut mensuel						36 856 €	36 100 €	
charges sociales						15 815 €	15 477 €	
- dont allègements bas salaires						0 €	0 €	
Charges fiscales						1 964 €	1 918 €	
autres charges (dont tenue du personnel)						216 €	218 €	
à déduire : indemnités journalières de SS						-772 €	-759 €	
TOTAL coût du poste contrôleur / an						#DIV/0!	#DIV/0!	
COÛT GLOBAL CONTRÔLE / AN						2 109 100 €	2 065 200 €	
Nombre de contrôleurs (ETC)								
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN						Err :511	Err :511	Conducteurs + contrôleurs
III. AUTRES INVESTISSEMENTS								
véhicules de service						132 000 €	87 000 €	
Informatique						40 000 €	40 000 €	
meublier matériel de bureau						3 000 €	3 000 €	
Outillage						27 000 €	17 000 €	
autres biens						-55 000 €	50 940 €	
Total des autres investissements						147 000 €	197 940 €	
Amortissements						655 100 €	606 100 €	
frais financiers						150 600 €	128 200 €	
Total coût annuel de détention						805 700 €	734 300 €	
TOTAL /an coût de détention des matériels						805 700 €	734 300 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES								
Assurance du matériel roulant bus						444 400 €	444 400 €	
Assurance du matériel roulant Tramway						54 400 €	54 400 €	
Assurances véhicules de service						15 000 €	15 000 €	
TOTAL ASSURANCES VEHICULES						513 800 €	513 800 €	

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec la navette centre ville

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
V. FRAIS KILOMETRIQUES								
Energie								
- Gazole						2 312 800 €	2 330 100 €	
- dont TIPP						-96 500 €	-97 300 €	
- Carburant avenant						10 000 €	9 800 €	
- GNV						0 €	0 €	
- dont TIGNV								
- Electricité tramway						0 €	0 €	
Lubrifiants						12 800 €	12 900 €	
Pneumatiques						172 400 €	173 500 €	
entretien des matériels								
Effectif personnel ETC						54,3	54,1	
pièces de rechange						861 100 €	1 426 800 €	
main d'oeuvre								
salaire brut						2 067 200 €	2 105 300 €	
charges sociales						889 700 €	906 400 €	
- dont allègements bas salaires						-1 400 €	-900 €	
Charges fiscales						115 200 €	117 300 €	
autres charges (dont tenue du personnel)						20 300 €	20 300 €	
à déduire : indemnités journalières de SS						-12 100 €	-12 200 €	
sous-traitance						750 300 €	891 900 €	Yc IF (alim HT & BT, LAC,Ligne, signalisation)
Entretien Avenant (bus)						24 800 €	26 700 €	
total entretien						4 901 700 €	5 668 900 €	
lavage bus						300 000 €	300 000 €	
lavage tramway						165 900 €	165 900 €	
TOTAL /an						7 690 400 €	8 474 700 €	
soit un coût / Km						1,04 €	1,14 €	
Dont coût / Km Hors frais de personnel						0,48 €	0,56 €	
VI. RENOVIATION DES AUTOBUS								
Nombre de bus rénovés						0	0	
Coût annuel des rénovations						Err :510	Err :510	
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING								
Conception, édition, diffusion,....						223 000 €	223 000 €	Yc la signalétique réseau
campagnes d'information et de promotion						114 600 €	90 000 €	
campagnes de lancement du tramway						0 €	0 €	
enquête OD						60 100 €		
enquête satisfaction						12 000 €	12 000 €	
enquête fraude						3 000 €	3 000 €	
autres enquêtes						74 000 €	98 000 €	
TOTAL /an						486 700 €	426 000 €	
VIII. GESTION DE LA BILLETTEQUE et du SAE - SAI								
VIII- 1 La billettique								
Assistance à Maîtrise d'Œuvre						0 €	0 €	
Fonctionnement								
Effectifs personnel ETC						3,0	3,0	
salaires						105 600 €	105 600 €	
charges sociales						52 800 €	52 800 €	
autres charges								
Consommables						344 400 €	349 800 €	
Sous traitance						94 343 €	101 243 €	
Total Billettique						597 143 €	609 443 €	
VIII- 2 SAE - SAI								
Effectifs personnel ETC						0,0	0,0	
salaires						0 €	0 €	
charges sociales						0 €	0 €	
autres charges								
Consommables						6 000 €	6 000 €	
Sous traitance						436 800 €	436 800 €	
Total SAE - SAI						442 800 €	442 800 €	
TOTAL billettique et SAE - SAI /an						1 039 943 €	1 052 243 €	
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL								
frais de personnel								
effectif						6,0	6,0	
salaires						180 100 €	183 600 €	
charges sociales						88 300 €	89 900 €	
autres charges								
total frais de personnel						268 400 €	273 500 €	
frais de gestion						0 €	0 €	
autres frais						83 800 €	83 800 €	Nettoyage, gardiennage, électricité
TOTAL /an						352 200 €	357 300 €	
X. ENTRETIEN DES POINTS D'ARRETS								
frais matériels						45 000 €	45 000 €	
main d'oeuvre						80 300 €	87 500 €	
effectif (etc)						2,0	2,0	
prestation externe						199 600 €	199 600 €	Dont 120 000 € pour les aubus
TOTAL /an						324 900 €	332 100 €	
XI. GESTION PÔLE MULTIMODAL, CENTRALE D'INFO ET RESERVATIONS								
TOTAL /an						81 600 €	81 600 €	Contrat + remboursement des frais annexes
XII. GESTION DES STATIONS								
frais de personnel								
effectif								
salaires								
charges sociales								
autres charges								
total frais de personnel						0 €	0 €	
frais de gestion						356 100 €	356 100 €	Nettoyage des stations et entretien des abris
autres frais						47 400 €	59 600 €	Coût des interventions techniques hors billettique
TOTAL /an						403 500 €	415 700 €	
XIII. GESTION DES PARCS RELAIS								
frais de personnel								
effectif								
salaires								
charges sociales								
autres charges								
total frais de personnel						0 €	0 €	
frais de gestion						0 €	0 €	
autres frais						21 000 €	21 000 €	Nettoyage et coûts techniques

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec la navette centre ville

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
TOTAL /an						21 000 €	21 000 €	

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec la navette centre ville

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
XIV. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES								
Lignes régulières						3 020 400 €	3 044 100 €	
DiviaProxi						283 400 €	281 400 €	
Circuits scolaires						501 000 €	501 000 €	
TOTAL /an						3 804 800 €	3 826 500 €	
soit un coût / Km						2,60 €	2,60 €	
XV. FRAIS GENERAUX								
1. Rémunérations personnel								
Encadrement								
effectif ETC						18,0	18,0	Personnels Keolis détachés
salaires						1 240 100 €	1 240 100 €	
charges sociales						632 400 €	632 400 €	
total encadrement						1 872 500 €	1 872 500 €	
Maîtrise								
effectif ETC (méthode, marketing)						46,0	45,0	
salaires						2 032 600 €	1 976 500 €	
charges sociales						996 100 €	969 600 €	
total maîtrise						3 028 700 €	2 946 100 €	
Autres personnels								
effectif (secrétariat, compta, méthodes, marketing)						34,0	34,0	
salaires						993 800 €	1 024 400 €	
charges sociales						475 900 €	494 600 €	
total autres personnels						1 469 700 €	1 519 000 €	
TOTAL personnel / an						6 370 900 €	6 339 600 €	
2. autres frais								
autres taxes						140 600 €	141 400 €	
taxe sur les salaires								
taxe professionnelle								
formation						-104 500 €	-124 900 €	Hors rémunération des stagiaires
- dont prises en charge						-383 300 €	-376 800 €	Remboursements OPCA dans la limite des sommes versées soit 1,7% des salaires bruts
assurance dépôt						161 600 €	161 600 €	Dommages aux biens & installations
assurance stations						0 €	0 €	Inclus dans la ligne précédente
assistance technique (siège et DD)						1 400 300 €	1 399 100 €	Dont AT DD 1% du chiffre d'affaires
frais divers								
commissions dépositaires						113 100 €	114 700 €	
transport de fonds, comptage et rechargement DAT						144 300 €	144 300 €	
voyages et déplacements						42 000 €	42 000 €	
missions réceptions						36 000 €	36 000 €	
autres								
fournitures								
eau, gaz, électricité						116 500 €	116 500 €	
véhicules de service						94 600 €	94 600 €	
honoraires						71 000 €	71 000 €	
gardienage						263 800 €	263 800 €	
contrats maintenance locaux						179 000 €	184 000 €	
nettoyage et entretien des locaux						136 800 €	136 800 €	
frais postaux et télécom.						162 400 €	162 400 €	
fournitures de bureau						39 000 €	39 000 €	
informatique, bureautique						263 900 €	263 900 €	
documentation						9 000 €	9 000 €	
médailles						2 500 €	2 500 €	Hors gratifications comprises dans les salaires
autres						796 298 €	787 357 €	
TOTAL frais divers et autres						2 470 198 €	2 467 857 €	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX						10 439 098 €	10 384 657 €	
XVI. ALEAS								
						Err :511	Err :511	
						2,3%	2,3%	
XIV. RECAPITULATION COÛT TOTAL								
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION						Err :511	Err :511	
III. AUTRES INVESTISSEMENTS						805 700 €	734 300 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES						513 800 €	513 800 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES						7 690 400 €	8 474 700 €	
VI. RENOVATION DES AUTOBUS						Err :510	Err :510	
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING						486 700 €	426 000 €	
VIII. GESTION DE LA BILLETTE et du SAE - SAI						1 039 943 €	1 052 243 €	
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL						352 200 €	357 300 €	
X. ENTRETIEN DES POINTS D'ARRETS						324 900 €	332 100 €	
XI. GESTION DU PÔLE MULTIMODAL, INFO, RESA						81 600 €	81 600 €	
XII. GESTION DES STATIONS						403 500 €	415 700 €	
XIII. GESTION DES PARCS RELAIS						21 000 €	21 000 €	
XIV. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES						3 804 800 €	3 826 500 €	
XV. FRAIS GENERAUX						10 439 098 €	10 384 657 €	
XVI. ALEAS						Err :511	Err :511	
TOTAL COÛTS						Err :511	Err :511	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)						Err :511	Err :511	
Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFma)						Err :511	Err :511	

PKFmo (prix kilométrique moyen toutes charges comprises)

PKFma (prix kilométrique marginal avec 50% de frais généraux et hors aléas)

Grille 11 : Décomposition des coûts du transport du service TPMR (DiviAccès)

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Service réalisé par le délégataire								
Nombre de kilomètres en ligne								
Nombre de kilomètres haut le pied								
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres								
Nombre de véhicules								
en ligne								
réserve								
TOTAL Véhicules								
Service sous traité par le délégataire								
Nombre de kilomètres en ligne	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	
Nombre de kilomètres haut le pied								
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	
Nombre de véhicules								
en ligne	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	
réserve								
TOTAL Véhicules	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	
ENSEMBLE DiviAccès								
Nombre de kilomètres en ligne	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL kilomètres	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	
Nombre de véhicules								
en ligne	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	
réserve	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL Véhicules	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Minibus uniquement (hors taxis) dont 5 véhicules de l'AO et 4 véhicules du sous-traitant
Décomposition des heures payées par conducteur (moyenne annuelle) délégataire								
HEURES DE CONDUCTEURS								
Nombre d'heures de conduite en ligne								
- dont en service régulier								
- dont en service de nuit								
Nombre d'heures de conduite en haut le pied								
Nombre d'heures productives / conducteur / an								
Nombre d'heures annexes / conducteur / an								
Nombre d'heures improductives/conducteur/an								
TOTAL HEURES PAYEES/AN / CONDUCTEUR ETC								
Nombre de conducteurs (ETC)								
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION								
Détail du coût du poste conducteur/an								
salaire brut mensuel								
charges sociales								
- dont allègements bas salaires								
charges fiscales								
autres charges (dont tenue du personnel)								
à déduire : indemnités journalières de SS								
TOTAL coût du poste conducteur/an								
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN								
Coût de l'heure payée par conducteur								
Coût de l'heure de conduite en ligne								
Coût de conduite / Km								
ancienneté moyenne du personnel (en années)								
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)								
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN								
III AUTRES INVESTISSEMENTS								
véhicules de service								
Informatique								
meublement matériel de bureau								
Outils								
autres biens								
Total des autres investissements								
Amortissements								
frais financiers								
Total coût annuel de détention								
TOTAL /an coût de détention des matériels								
IV. ASSURANCE DES VEHICULES								
Assurance du matériel roulant bus								
Assurances véhicules de service								
TOTAL ASSURANCES VEHICULES								

Grille 11 : Décomposition des coûts du transport du service TPMR (DiviAccès)

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
V. FRAIS KILOMETRIQUES								
Energie								
- Gazole								
- dont TIPP								
- GNV								
- dont TIGNV								
Lubrifiants								
Pneumatiques								
Entretien des matériels								
effectif personnel atelier ETC								
pièces de rechange								
main d'oeuvre								
salaire brut								
charges sociales								
- dont allègements bas salaires								
Charges fiscales								
autres charges (dont tenue du personnel)								
à déduire : indemnités journalières de SS								
sous-traitance								
total entretien								
lavage								
TOTAL /an								
soit un coût / Km								
VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING								
Conception, édition, diffusion,....	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	Magazine d'information des adhérents au service
campagnes d'information et de promotion								
campagnes de lancement des tronçons								
TOTAL /an	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
VII. COUT DE LA SOUS TRAITANCE								
TOTAL /an	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	
soit un coût / Km	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	
VIII. FRAIS GENERAUX								
% des dépenses directes d'exploitation	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Salaire de 3 agents de réservation + 0.1 agent adm + 0.4 agent maîtrise
IX. ALEAS								
	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	
	Err :509	Err :509	Err :509	Err :509	Err :509	Err :509	Err :509	
RECAPITULATION COUT TOTAL								
II. COUTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
III AUTRES INVESTISSEMENTS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
VII. COUT DE LA SOUS TRAITANCE	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	
VIII. FRAIS GENERAUX	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	
IX. ALEAS	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	Err :510	
TOTAL COUTS	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	
Prix par voyage	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	Err :511	



TRAMWAY ENERGIE DIJON

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL

**Entre l'Etat, le Grand Dijon, et TED
(département de Côte d'Or)**

**RELATIVE
au Pont-Cadre et à son emprise
sous la RN 274 au PR11+100**

Entre

- **L'État**, représenté par Madame Véronique MAYOUSSE, Directrice Interdépartementale des Routes Centre-est représentant le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, et de l'Énergie, conformément à la délégation de signature qui lui a été consentie par Monsieur le Préfet du département de Côte d'Or par arrêté préfectoral n°2014190-0004 du 09/07/2014. Et par Subdélégation de signature du DIR CE du 01/09/2014, publié au RAA normal n°43 du 04/09/2014, Monsieur Julien Senaillet, chef du district de Mâcon au sein de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est.

Ci-après dénommé « **la DIR Centre-Est** » ou « **DIRCE** »,

d'une part,

Et

- **La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise**, située au 40 avenue du Drapeau – BP 17510 – 21075 Dijon Cedex, représentée par son président, Monsieur François REBSAMEN, autorisé à signer les présentes par délibération du bureau exécutif en date du 12 novembre 2015,

Ci-après dénommée « le Grand Dijon »,

de deuxième part,

Et

- **La société Tramway Énergie Dijon (TED)**, société par actions simplifiée au capital de 528.421 EUROS ayant son siège au 76, avenue Raymond Poincaré – 21000 Dijon, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 519 029 078, représentée par Monsieur Jean-Michel SANCHEZ, Président, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée « **TED** ».

de troisième part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Dans le cadre de la construction de ses deux lignes de tramway, le Grand Dijon a réalisé un pont-cadre (ci-après le « Pont-Cadre ») permettant le passage du tramway sur l'emprise de l'État située sous la route nationale RN 274 au PR11+100 (rocade est de Dijon). Cet ouvrage a également vocation de permettre le passage d'une voirie, dans le cadre de la création d'un diffuseur sur la RN274.

Les deux lignes de tramway ayant été construites et mises en exploitation, de même que le diffuseur sur la RN 274, il convient à présent de procéder à l'intégration du Pont-Cadre dans le domaine routier de l'État et de définir les conditions d'occupation dudit Pont-Cadre par les ouvrages et équipements du tramway.

TED est titulaire d'un contrat de partenariat signé le 1^{er} juillet 2010 avec le Grand Dijon relatif aux infrastructures et équipements relevant des lots courant fort et courants faibles du réseau de tramway, et ce pour une durée de principe de 26 ans (ci-après le « Contrat de Partenariat Énergie »). A ce titre il dispose des droits et obligations du propriétaire sur les ouvrages et équipements faisant partie du périmètre de son contrat, et assure leur entretien-maintenance ainsi que leur gros entretien-renouvellement. Cela concerne donc les ouvrages des lots courant fort et courants faibles du réseau de tramway présents sur l'emprise du Pont-Cadre, et plus particulièrement la ligne aérienne de contact suspendue au Pont-Cadre.

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de domanialité, de gestion, d'entretien et de renouvellement du Pont-Cadre construit par le Grand Dijon pour permettre le passage de son réseau de tramway et d'une voirie sur l'emprise de l'État située sous la RN274 sur le territoire de la commune de Dijon, au PR11+100.

Article 2 - DOMANIALITE

1 - Concernant le Pont-Cadre :

Le Grand Dijon remet le Pont-Cadre gratuitement à la DIR Centre-Est en vue de son intégration dans le domaine public routier national.

Le transfert de propriété sera effectif à la date du procès-verbal de remise, du Pont-Cadre et d'un plan de récolement établi aux frais du Grand Dijon.

Les différentes parties du Pont-Cadre tel qu'intégré au domaine public routier national figurent à l'article 4 §3 de la présente convention.

2 - Concernant la ligne de tramway et la voirie et en particulier l'ensemble des ouvrages et équipements correspondants qui sont situés sous le Pont-Cadre :

Ces ouvrages et équipements, figurant à l'article 4 §1 et 2 de la présente convention, restent la propriété du Grand Dijon et occupent le domaine public routier national.

Il est toutefois précisé que dans le cadre du Contrat de Partenariat Énergie, TED dispose des droits et obligations du propriétaire en ce qui concerne les ouvrages et équipements listés à l'article 4 §2 de la présente convention.

Les lieux mis à disposition de TED après achèvement des travaux sont destinés strictement à accueillir l'infrastructure électrique et ses protections permettant le fonctionnement usuel de la ligne de tramway. L'ensemble du réseau électrique installé et exploité reste la propriété pleine et entière de TED. Ce dernier en assume la responsabilité et l'entretien.

Le Grand Dijon et TED ne pourront réaliser d'autre installation ou équipement sans en avoir été dûment autorisé par la DIRCE. Dans ce cas, ces opérations feront l'objet d'une autorisation spécifique.

L'État conserve la pleine propriété des emprises et volumes qui font partie de son domaine. Le Grand Dijon et TED seront propriétaires de leurs installations et équipements construits par eux ou pour leur compte dans les emprises et volumes désignés dans le dossier de projet et assumeront tous les droits et obligations qui en résulteront pendant toute la durée de l'autorisation. Le Grand Dijon et TED assureront l'entretien de leurs installations afin d'éviter toute dégradation des emprises et volumes qui lui sont confiés.

Le Grand Dijon et TED s'engageront à ne pas modifier l'affectation des dits emprises et volumes tels que présentés ci-dessus ni à en faire un usage différent de celui prévu dans la présente autorisation.

Le Grand Dijon ou son exploitant fera établir, après concertation entre les intervenants concernés, et avec la contribution de TED pour les ouvrages décrits à l'article 4 §2, un plan des limites de propriété, ainsi qu'un plan délimitant, en volume, les limites de gestion superposées.

Article 3 - REMISE DU PONT-CADRE

Les obligations du Grand Dijon en matière de documents de récolement à remettre à la DIR Centre-Est sont :

- *les plans complets,*
- *un état des lieux contradictoire établi en présence des parties mentionnées à la présente convention,*
- *le PV des épreuves statiques et dynamiques de l'ouvrage d'art.*

Le Grand Dijon s'engage à mettre en œuvre à ses frais et sans délais les garanties éventuelles qui continueraient à courir après remise des ouvrages à la DIR Centre-Est, sur simple demande dès constat d'un désordre.

Article 4 - GESTION, ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES

Les obligations de gestion, d'entretien et de renouvellement du Pont-Cadre et des ouvrages et équipements réalisés sur son emprise sont réparties comme suit :

1 - Responsabilités du **Grand Dijon** : ouvrages et équipements relevant de la ligne de tramway (en dehors de ceux sous la responsabilité de TED définis au paragraphe suivant) et de la voirie, qui comprennent en particulier :

- *les bordures, trottoirs, chaussée et bandes cyclables,*
- *les infrastructures de la ligne de tramway entretien et exploitation,*
- *les aménagements paysagers et architecturaux,*
- *la signalisation verticale de direction,*
- *la signalisation verticale de police,*
- *le mobilier urbain implanté sur les trottoirs et îlots,*
- *les murs de soutènement réalisés à l'occasion des travaux,*
- *la peinture des murs de soutènement,*
- *la continuité hydraulique du réseau qui passe sous la ligne de tramway.*

2 - Responsabilités de **TED** : ouvrages et équipements électriques relevant des lots courant fort et courants faibles de la ligne de tramway, qui comprennent en particulier :

- *la ligne aérienne de contact suspendue au Pont-Cadre (y compris tous les éléments de suspension et de protections éventuelles),*
- *les ouvrages et équipements d'éclairage public,*
- *les équipements dynamiques et leur câblage associé.*

3 - Responsabilités de **la DIR Centre-Est** : toutes les autres parties du Pont-Cadre et de son emprise, qui comprennent en particulier :

- **structure de l'ouvrage**
 - *le tablier,*
 - *les piles,*
 - *les appareils d'appui,*
 - *les talus,*
 - *les murs en retour ou en aile,*
 - *les réseaux d'assainissement de la voie portée et de l'ouvrage.*
- **superstructure de l'ouvrage**
 - *les joints de chaussées et de trottoir,*
 - *l'étanchéité,*
 - *les corniches, contre-corniches,*
 - *les dispositifs de retenue,*
 - *les dalles de transition.*
- **voie portée et ses annexes**
 - *la chaussée,*
 - *les signalisations verticales et horizontales,*
 - *les équipements routiers divers,*
 - *les dispositifs de retenue.*

Cette répartition est précisée par l'annexe 1 - plans de domanialité à la présente convention.

Article 5 - CONDITIONS D'ENTRETIEN DES OUVRAGES

1 - Interventions sous maîtrise d'ouvrage de la DIRCE

Dans le cas où la DIRCE serait amenée à exécuter sur son domaine, des interventions (travaux, inspections...) de nature à avoir une incidence quelconque sur les équipements de la responsabilité du Grand Dijon ou de TED, l'exécution des travaux du Grand Dijon ou de TED ou sur l'exploitation de l'infrastructure de transports concernée, ces interventions seraient exécutées après concertation avec le Grand Dijon ou TED.

La DIRCE s'engage, dans la mesure du possible, à limiter les incidences sur l'infrastructure de la ligne. Néanmoins, le Grand Dijon ou TED ne pourra demander aucune indemnité pour les troubles rendus indispensables pour le maintien en bon état du Pont-Cadre et de son emprise, et frais occasionnés par la réalisation de travaux ou d'inspections impliquant un arrêt de l'exploitation de la ligne de tramway objet de la présente convention.

Ces interventions se dérouleront dans les conditions suivantes :

- pour toutes les interventions d'urgence sur le Pont-Cadre la DIRCE prévient le Grand Dijon et TED,
- en cas d'intervention programmable sur le Pont-Cadre, la DIRCE s'engage à en informer le Grand Dijon et TED dans un délai de deux mois précédant le début de l'intervention.

Une importance particulière sera accordée par la DIRCE, dans le cadre de sa gestion du Pont-Cadre, pour ne pas endommager la ligne aérienne de contact dans la mesure où celle-ci y est directement suspendue.

2 - Interventions sous maîtrise d'ouvrage du Grand Dijon ou de TED

Aucune intervention ne pourra être réalisée sur la structure de l'ouvrage sans l'autorisation préalable de la DIRCE.

Les interventions nécessitant une interruption du trafic sur le réseau routier national devront être justifiées.

Ces interventions se dérouleront dans les conditions suivantes :

- pour toutes les interventions d'urgence sur l'ouvrage le Grand Dijon ou TED prévient la DIRCE,
- en cas d'intervention programmable sur l'ouvrage, le Grand Dijon ou TED s'engage à en informer la DIRCE dans un délai de deux mois précédent le début de l'intervention.

La présente convention ne dispense pas le Grand Dijon ou TED de solliciter, auprès de la DIRCE (gestionnaire du réseau routier national), un arrêté temporaire de circulation si des restrictions de circulation sur le réseau routier national devaient être mises en place pour permettre la réalisation des travaux dans les conditions prévues à l'article 5.

La DIRCE se réserve la possibilité de prescrire, en cours de chantier, toute modification des mesures imposées initialement si les conditions de circulation ou de sécurité l'exigent.

Les coordonnées auxquelles il est possible de joindre les parties sont indiquées en annexe 2.

Article 6 - CONDITIONS FINANCIERES

Chaque Partie prend à sa charge les frais relatifs à la gestion, l'entretien et au renouvellement des ouvrages et équipements dont elle est responsable, selon la répartition établie à l'article 4 de la présente convention.

Il est convenu qu'aucune indemnisation ou redevance n'est à verser à la DIRCE par le Grand Dijon ou TED dans la mesure où l'occupation et l'utilisation du domaine public routier national faites par ces derniers contribuent directement à assurer la conservation du domaine public relatif au réseau de tramway (paragraphe 2° de l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 7 - RESPONSABILITE

Le Grand Dijon et TED sont responsables, tant vis-à-vis de la DIRCE, que vis-à-vis des tiers, des dommages et accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de leurs travaux ou de l'installation de leurs biens mobiliers ainsi que de leur maintenance et exploitation.

Le Grand Dijon et TED prendront toutes les dispositions pour que soient assurées la pérennité de l'usage et la préservation des emprises occupées ainsi que la sécurité de leurs occupants ou utilisateurs durant toute la durée de l'occupation.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La responsabilité de l'État et du gestionnaire de la route (RN274) ne pourra être mise en cause au titre de la survenance d'accidents et/ou de dommages susceptibles d'être causés à des tiers ou

usagers ainsi qu'à leurs biens du fait de l'occupation, de la réalisation, de la présence ou de l'exploitation de la ligne de tramway.

Le Grand Dijon et TED prendront, chacun pour leurs ouvrages et équipements, toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter toutes réclamations des propriétaires ou preneurs voisins et feront, à leurs frais, risques et périls, tous travaux qui pourraient devenir nécessaires pour éviter les nuisances dues à la présence et à l'exploitation du réseau de tramway. Ils devront payer toutes sommes, redevances, taxes et autres droits y afférents.

De même, la DIRCE est responsable, tant vis-à-vis du Grand Dijon et de TED, que vis-à-vis des tiers, des dommages et accidents de toute nature qui pourraient résulter des ouvrages et équipements à sa charge selon l'article 4 de la présente Convention ainsi que de leur entretien, maintenance, renouvellement et exploitation.

Article 8 - MODIFICATIONS DU DOMAINE PUBLIC

Le Grand Dijon et TED ne pourront pas modifier ou supprimer leurs installations établies sur le domaine public sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation de la DIRCE.

La DIRCE conserve le droit d'apporter au domaine public toutes les modifications indispensables à la conduite de ses missions et nécessaires à la gestion du réseau, sans que le Grand Dijon et TED ne puissent s'y opposer, ni obtenir aucune indemnité de la DIRCE pour les dommages qui en découleraient.

La DIRCE pourra exiger du Grand Dijon et de TED une modification de leurs installations rendue nécessaire par la conduite de ses missions.

Les modifications qui auront un impact sur les ouvrages et équipements sous la responsabilité de TED seront traitées selon les conditions prévues au Contrat de Partenariat Énergie conclu avec le Grand Dijon.

Article 9 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa notification par la DIRCE et prendra fin au terme du Contrat de Partenariat Énergie, prévue au 21 juillet 2036.

Trois mois avant cette échéance, le Grand Dijon se rapprochera de la DIRCE pour revoir les conditions d'occupation du domaine routier national, en tenant compte notamment du mode de gestion envisagé pour les ouvrages et équipements relevant initialement du Contrat de Partenariat Énergie.

Article 10 - CESSIIONS – EXECUTION DE LA CONVENTION - SOUS-LOCATION

La présente convention étant consentie intuitu personæ et en considération de la destination décrite ci-dessus, toute cession de droits en résultant est interdite.

Toutefois, tout ou partie des obligations relevant du Grand Dijon au titre de la présente Convention pourra être confié à la société chargée de l'exploitation du tramway, laquelle est Kéolis Dijon à la date de signature de la présente Convention. A cet effet, le Grand Dijon s'engage à intégrer les obligations à sa charge au titre de la présente Convention par voie d'avenant au contrat de délégation de service public en vigueur, puis à l'intégrer dans les contrats à venir dès leur conclusion.

L'annexe 2 à la présente convention précise les coordonnées des interlocuteurs du Grand Dijon, de TED et de l'exploitant du réseau de tramway en charge de l'exécution de la présente convention. Le Grand Dijon s'engage à tenir la DIRCE informée de l'identité et des coordonnées des futures exploitants du tramway.

En dehors du rôle de l'exploitant du tramway évoqué dans le présent article, le Grand Dijon et TED s'interdisent de passer une convention de sous-occupation de tout ou partie des emprises, objet de la présente convention et plus généralement d'en conférer la jouissance totale ou partielle, sauf autorisation expresse du gestionnaire.

Le Grand Dijon et TED s'engagent à porter à la connaissance de la DIRCE, dans un délai de huit jours à compter de sa constatation, tout fait quel qu'il soit, notamment toute usurpation ou dommage susceptible de porter préjudice au domaine public et/ou aux droits de la DIRCE.

Article 11 - TAXES

Le Grand Dijon et TED supporteront, chacun pour leurs ouvrages et équipements, tous les frais inhérents à la présente convention ou qui pourraient en résulter ainsi que tous les impôts, éventuellement dus en vertu de l'exploitation du tramway, objet de la présente convention.

Le Grand Dijon fera en outre, s'il y a lieu et sous sa responsabilité, la déclaration de constructions nouvelles prévue par le code général des impôts.

Article 12 - LITIGES

Le tribunal administratif de Dijon est compétent pour régler les litiges résultant de l'application de la présente convention.

Article 13 - ENREGISTREMENT – MESURES D'ORDRE

La présente convention comporte neuf pages, deux annexes et est établie en trois exemplaires originaux.

A, le

**Pour le Grand Dijon
Le Président
F REBSAMEN**

**Pour TED
Le Président
M. Jean-Michel SANCHEZ**

**Pour la DIR Centre-Est
M. Julien Senaillet Chef du district de Mâcon**